

# RAPPORT D'ACTIVITE

## ANNEE 2024



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Mairie d'Hennebont / Ti-Kêr Henbont  
13 place Maréchal Foch / 13 Plasenn Maréchal Foch  
CS 80 130  
56704 HENNEBONT / HENBONT

☎ 02.97.85.16.19

@ ccas@mairie-hennebont.fr

💻 [www.hennebont.bzh](http://www.hennebont.bzh)

# SOMMAIRE

## **I - PRESENTATION DU CCAS**

**Page 3**

- Définition, budgets, moyens humains et techniques, contexte communal

## **II - L'AIDE SOCIALE**

**Page 11**

### **1. Aide sociale légale**

**Page 11**

- Aide sociale du Département et domiciliation

### **2. Aide facultative**

**Page 13**

- Accompagnement social, CAP, prêts et dons, paniers solidaires, soutien au logement et à l'hébergement

## **III – LES ANIMATIONS SOCIALES**

**Page 22**

- Activités séniors, ateliers cuisine, accès au numérique, actions de prévention, lutte contre les Violences Intrafamiliales et sensibilisation égalité femme/homme

## **IV - LE CHANTIER D'INSERTION**

**Page 37**

- Bilan 2024 et évolutions

## **V - LE MAINTIEN A DOMICILE**

**Page 42**

- Dossiers APA, service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), portage de repas, téléassistance, service accompagnement, « Un toit deux Générations » et actions de prévention

## **VI – L'EHPAD STËR GLAS**

**Page 50**

- Capacité, activité 2024, dépendance, tarifs 2024, ressources humaines, projet d'accompagnement du public accueilli

## **VII - LA POLITIQUE DE LA VILLE**

**Page 56**

- L'action sociale du CCAS envers les usagers du quartier prioritaire
- Les actions soutenues par le CCAS
- Le programme de réussite éducative

## PRESENTATION DU CCAS

**Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif. Il a pour vocation de mettre en œuvre la politique sociale municipale. Les CCAS sont obligatoires dans toutes les communes de plus de 1 500 habitants.**

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration constitué paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées du secteur social nommées par le Maire.

Il est doté d'une personnalité juridique et morale de droit public. Il a un budget propre voté par le Conseil d'Administration, il a la capacité d'être employeur, peut détenir un patrimoine mobilier et immobilier, agir en justice et souscrire ses propres engagements.

### Les missions du CCAS :

↳ Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

↳ Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale.

↳ Il a la possibilité de créer et de gérer des établissements sociaux et médico-sociaux.

### Le Conseil d'Administration :

#### Présidente du CCAS :

**Michèle DOLLÉ,  
Maire d'Hennebont**

#### 8 membres élus :

Nadia SOUFFOY (Vice-Présidente)  
Anne-Laure LE DOUSSAL (Vice-Présidente déléguée)  
Marie-Françoise CERESZ  
Joël TRECANT  
Jacques KERZERHO  
Aurélia HENRIO puis Pierre-Yves LE BOUDEC  
Sylvie SCOTE-LE CALVE  
Michèle LE BAIL

#### 8 membres nommés :

Céline COLLARD (UDAF)  
Anne Marie LANCELOT (FNATH)  
Elise ROBIC puis Pedro ORTEGA  
(CFDT Retraités)  
Dominique DECOISY (CAEC)  
Michelle FAURE  
Françoise BARJONET  
Bernadette PORTAIS

**Les budgets :**

Le CCAS se compose d'un budget principal et de trois budgets annexes :

- ↳ Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile,
- ↳ Le Service de portage de repas,
- ↳ L'EHPAD Stêr Glas.

Parmi les trois budgets annexes, deux sont tarifés et soumis à la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) : l'EHPAD et le Service d'Autonomie à Domicile.

Le total des dépenses pour l'année 2024 par budget et section se présente comme suit :

2024	CFU - CA 2024 Dépenses Investissement	CFU - CA 2024 Dépenses Fonctionnement	Total Dépenses 2024	Part dans l'ensemble des budgets (en %)
Budget principal	6 576 €	1 056 131 €	1 062 707 €	17 %
Budget SAAD	10 143 €	1 294 605 €	1 304 748 €	20 %
Budget Portage de repas	0 €	197 972 €	197 972 €	3 %
Budget EHPAD	83 353 €	3 739 464 €	3 822 817 €	60 %
<b>Total budget</b>			<b>6 388 244 €</b>	
Pour comparaison : Budget 2023	CA 2023 Dépenses Investissement	CA 2023 Dépenses Fonctionnement	Total Dépenses 2023	Part dans l'ensemble des budgets (en %)
Budget principal	5 305 €	927 466 €	932 771 €	15 %
Budget SAAD	9 884 €	1 295 384 €	1 305 268 €	21 %
Budget Portage de repas	440 €	198 530 €	198 970 €	3 %
Budget EHPAD	113 728 €	3 704 120 €	3 817 848 €	61 %
<b>Total budget</b>	<b>129 357 €</b>	<b>6 125 500 €</b>	<b>6 254 857 €</b>	

❖ Evolution différente des budgets votés (BP+DM) entre 2023 et 2024 :

-Pour le **budget principal**, augmentation des besoins d'aide sociale (crises sanitaire, économique et énergétique)

-Pour le **budget annexe de l'EHPAD**, baisse de la partie investissement suite à la nécessité de gros achats en 2023 (chariots chauffant cuisine pour les repas du soir dans les salons, chariot soins...)

-Pour le **budget annexe du SAAD**, baisse de la partie exploitation en raison du ralentissement de l'activité (difficultés de recrutement malgré les besoins et la demande), et de la partie investissement suite à des achats importants en 2023 pour la mise en place de la télégestion

-Pour le budget annexe du service de portage de repas, hausse de la partie exploitation liée à celle des prix des repas fournis par le prestataire. Et hausse continue de la partie investissement en raison de l'absence d'achat et des reports d'excédent chaque année.

Sur les 4 dernières années, hausse moyenne du budget principal et des 2 budgets annexes : + 3,92 % en 2023, +5,26 % en 2022, + 8,37 % en 2021, + 6,97 % en 2020.

❖ Au cours de l'année 2024, les budgets ont fait l'objet de décisions modificatives (DM) :

- **Budget principal du CCAS** : Des revalorisations salariales ont été mises en œuvre au cours de l'année 2024 qui n'avaient pas été prévues au chapitre 12 lors des votes du budget principal du CCAS et des deux budgets annexes du SAD et de l'EHPAD (Prime pouvoir d'achat et versement IFSE aux agents contractuels sur emplois permanents). La Ville a décidé de compenser ces nouvelles dépenses de personnel en versant une subvention de 46 000 Euros supplémentaires au budget principal 2024 du CCAS. Le budget a reversé leur part à chaque budget annexe (SAD 9 942 € et EHPAD 32 479 €).

- **SAD** : La 1<sup>ère</sup> DM concernait le montant du résultat d'investissement affecté qui était erroné avec une différence de 1 220 €. Lors du vote du compte administratif 2023 du budget annexe du service d'aide à domicile, le conseil d'administration a décidé d'affecter le résultat de la section d'investissement de 16 940.95€ à cette même section en recettes. Cependant, dans le texte de la délibération, il est indiqué le montant de 18 160.95€ qui est erroné. Il s'agissait uniquement d'une modification à apporter dans la maquette budgétaire.

La 2<sup>ème</sup> DM concerne les revalorisations salariales indiquées ci-dessus avec la prise en compte du versement de la compensation de la Ville par le budget principal mais également une dotation complémentaire accordée par le Département dans le cadre d'un avenant qualité du CPOM.

La 3<sup>ème</sup> DM est un réajustement des dépenses de personnel et des crédits du chapitre 016.

- **EHPAD** : La 1<sup>ère</sup> DM concerne le réajustement d'un côté des recettes afin de prendre en compte la compensation versée par le budget principal pour les revalorisations salariales, la prise en compte d'une erreur de rattachement de dotation complémentaire de l'ARS sur 2023, la mise à jour des crédits suite à la réception de l'arrêté de dotation de l'ARS ; d'un autre côté, la nécessité de réajuster les dépenses en fonction de l'évolution des besoins sur chacun des groupes.

La 2<sup>nde</sup> DM est un réajustement des crédits au chapitre 012 pour les dépenses de personnel de 5 000€ en raison des besoins supplémentaires sur la fin de l'année.

❖ Evolution de la subvention d'équilibre versée par le budget principal du CCAS :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	354 000	354 000	354 000	354 000	354 000	<b>354 000</b>
<b>Pour la Réussite Educative</b>	+25 000	+25 000	+25 000	+25 000	+25 000	<b>+25 000</b>
<b>Total</b>	379 000	379 000	379 000	379 000	379 000	<b>379 000</b>
A compter de 2024, un forfait pour les concessions cimetièrre						<b>+15 000</b>
Pour 2024, une compensation pour les revalorisations salariales, montant budget principal						<b>+3 579</b>
<b>Total</b>						<b>397 579 €</b>

**Moyens humains :**

Le total des **effectifs rémunérés au 31 décembre 2024** passe de 115 en 2023 à 117 en 2024 uniquement en raison des deux postes sur le CCAS (recrutement d'une Chargée d'accueil en mars 2024 et le remplacement de congé maternité de la Conseillère en Economie Sociale Famille sur la période du 19 septembre 2024 au 28 février 2025).

Les effectifs titulaires se maintiennent voire même évoluent favorablement à l'EHPAD et au SAD.

Malheureusement sur le SAD des postes permanents restent vacants malgré la diffusion d'offres d'emplois pour des 28 et 32 heures/semaine.

Sur les 117 agents, 83 sont titulaires, soit 71 % (64 % en 2023).

**Les moyens techniques restent les mêmes :**

↳ La direction, l'accueil social et le maintien à domicile se situent en Mairie,

↳ Les bâtiments de l'EHPAD sont loués au bailleur social Morbihan Habitat précédemment Lorient Habitat, en raison de la fusion entre Bretagne Sud Habitat, Lorient Habitat et Vannes Golfe Habitat au 1<sup>er</sup> Janvier 2023 sous le nom de Morbihan Habitat,

↳ Les locaux du chantier d'insertion sont situés dans un bâtiment isolé, mis à disposition gracieusement par la mairie et partagé avec le CAEC. Un projet de regroupement sur un même site est prévu concernant le Centre Technique Municipal, le Service Espaces Verts Environnement et Propreté (SEVEP) et le Chantier d'insertion.

**Le CCAS dispose de 6 véhicules dont :**

- 1 véhicules de portage de repas
- 1 véhicule PMR (EHPAD) partagé avec l'EHPAD d'Inzinzac-Lochrist
- 1 Twingo (EHPAD)
- 1 fourgon disposant de 9 places pour le chantier d'insertion
- 1 Kangoo pour le service accompagnement et les déplacements des services administratifs.

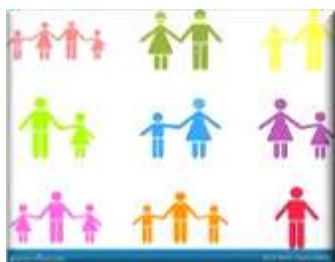
Les véhicules pour le portage de repas et le chantier d'insertion devront être changés à court et moyen terme.



## Contexte communal : Les Chiffres Clés

(Données INSEE 2021)

Concernant l'évolution de la démographie, les chiffres actualisés de l'INSEE suite au recensement de 2022 indiquent un certain dynamisme avec une population totale de **16 275 habitants** contre 16 196 habitants précédemment.



Nombre de ménages  
8 043  
(7 450 en 2015)



Nombre de naissances  
165 en 2023 (173 en 2022)  
Décès 196 en 2023 (214 en 2022)



Les + de 60 ans  
5149 soit 32,7 %  
(28,5 % en 2015)



Ménage 1 personne  
3729 soit 46,4 %  
(42,6 % en 2015)



65,3 % des 15-64 ans  
avec un emploi  
(62,1 % en 2015)



Familles monoparentales  
787 soit 18,5 % des ménages



Revenus disponibles  
médians  
22 060 €



Taux de pauvreté  
14 %



Taux de chômage  
12,3 %  
(15,4 % en 2015)

L'instabilité politique nationale, l'absence de visibilité quant aux budgets des collectivités, les nombreuses incertitudes qui l'entourent fragilisent les budgets des collectivités, les actions et projets menés ou programmés.

Afin de continuer à répondre aux besoins et de soutenir les foyers les plus fragiles, le CCAS se concentre sur l'accompagnement individuel et les demandes d'aide financière.

Les actions collectives sont développées par d'autres acteurs sociaux du territoire souvent en lien ou en partenariat avec le CCAS.

De plus, l'ouverture de l'Espace de Vie Sociale à la Maison de quartier de Kérihouais en septembre 2024 permet de répondre aux demandes et besoins d'actions collectives à l'échelle de l'ensemble de la population.

Le CCAS continue à proposer, si besoin, au Conseil d'administration l'adaptation de ses dispositifs d'aide facultative en fonction des publics rencontrés et des besoins identifiés. Ce travail d'adaptation se fait en lien avec les autres acteurs sociaux du territoire qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

Comme il est écrit chaque année, la santé financière des budgets annexes reste inquiétante et une forte préoccupation. Ces budgets ne dépendent pas uniquement de la gestion et des stratégies mises en place par la Collectivité mais des autorités de tarification et financeurs que sont le Conseil départemental et l'ARS (Agence Régionale de Santé, service déconcentré de l'Etat).

Ce secteur reste en attente d'une grande loi autonomie afin de prendre en compte réellement les besoins actuels et futurs des seniors et personnes âgées en perte d'autonomie.

## L'activité du CCAS, en 2024, a été principalement marquée par

- ❖ Une réorganisation de l'accueil du public des services Action sociale et maintien à domicile avec le recrutement d'une Chargée d'accueil permettant ainsi de répondre notamment à la hausse des demandes d'appui d'accès au logement social dans un contexte de crise du logement qui précarise un peu plus la situation de foyers déjà fragiles. Une comptabilisation des appels et passages a été mise en place avec l'arrivée de la Chargée d'accueil à compter du 18 mars, Cela permet de voir les pics d'activité, les fluctuations sur l'année. Des comparaisons par année seront possibles à partir du bilan de l'année 2025.

2024	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Accueil téléphonique ACTION SOCIALE			117	282	231	442	211	156	217	265	502	372	2795
Accueil téléphonique MAINTIEN A DOMICILE			21	235	301	474	285	134	290	406	452	426	3024
Total accueil téléphonique			138	517	532	916	496	290	507	671	954	798	5819
ACCUEIL PHYSIQUE			83	178	250	208	183	158	195	242	352	236	2085
Total Accueil global			221	695	782	1124	679	448	702	913	1306	1034	7904

- ❖ Le maintien d'un nombre élevé d'élections de domicile, et la participation du CCAS au groupe de travail mis en place par l'Etat (DDETS) pour l'état des lieux et la définition des actions inscrites dans le nouveau Schéma Départemental de la Domiciliation 2024-2029,
- ❖ La continuité dans l'accompagnement de situations individuelles toujours de plus en plus complexes,
- ❖ L'ouverture de l'Espace de Vie Sociale géré par la Ville au sein de la Maison de quartier de Kérihouais, avec le transfert de l'atelier cuisine animé précédemment par le CCAS et la réflexion sur les actions collectives à y mener notamment en soutien à la fonction parentale,
- ❖ L'aboutissement des démarches pour l'entrée en logement social de plusieurs personnes sans domicile sur la Commune durant l'hiver. Mais, avec néanmoins le constat des difficultés vécues par certaines personnes qui auraient nécessité le passage par un dispositif d'habitat accompagné avant l'entrée en logement autonome,
- ❖ Le succès des différentes animations et activités proposées aux seniors avec une présence du public et une attente pour le maintien des actions tout au long de l'année, mais avec une forte mobilisation des équipes du CCAS nécessaires sur ces moments alors que la charge de travail du quotidien est déjà importante.

# L'AIDE SOCIALE

## I. L'AIDE SOCIALE LEGALE :

### 1. L'aide sociale du Département :

Les prestations d'aide sociale sont des aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou aux handicaps des personnes :

↳ **Aide à l'emploi d'une aide à domicile, aide aux frais d'hébergement en structure, aide au portage de repas.**

Les conditions d'attribution d'une prestation d'aide sociale résultent de dispositions législatives. Le CCAS est chargé de constituer le dossier de demande (ainsi que les dossiers d'obligation alimentaire des ascendants ou descendants directs) et de le transmettre au Président du Conseil Départemental pour décision.

**49 dossiers instruits en 2024**  
(66 en 2023)

### 2. La domiciliation :

Les CCAS ont **l'obligation** de domicilier les personnes sans domicile stable qui en font la demande, dès lors qu'un lien avec la commune existe.

La domiciliation permet aux personnes qui ne disposent pas d'une adresse de recevoir et de consulter leur courrier de façon constante, d'accéder à des droits et des prestations.

*Quel public ?*

- ↳ Les personnes qui vivent de façon itinérante,
- ↳ Les personnes hébergées de façon très temporaire par des tiers,
- ↳ Les personnes qui recourent à des centres d'hébergement d'urgence de façon inconstante,
- ↳ Les mineurs à partir de 16 ans pour ouvrir leurs droits à la sécurité sociale,
- ↳ Les gens du voyage qui ne peuvent pas recevoir leurs courriers sur une aire d'accueil.

**155 élections de domicile en 2024**

(150 élections de domicile en 2023)

**Principalement des  
Personnes seules**

**20 % sont des  
gens du voyage**

Le CCAS a l'obligation d'adresser chaque année un rapport à la Préfecture.

Les nouvelles demandes ont concerné 52 personnes avec la typologie suivante :

- Nombre total de mineurs : 17 (pas de mineur dit isolé)
- Nombre total de majeurs : 52

- ↪ Dont nombre de couples sans enfant : 0
- ↪ Dont nombre de femmes isolées avec enfant : 4
- ↪ Dont nombre d'hommes isolés avec enfant : 1
- ↪ Dont nombre de femmes isolées sans enfant : 12
- ↪ Dont nombre d'hommes isolés sans enfant : 27
- ↪ Dont nombre de couples avec enfant : 4

### Tableau de l'activité

Dispositif généraliste	Année 2023	Année 2024
<b>Attestations d'élections de domicile</b>		
Nombre d'élections de domicile en cours de validité au 31 décembre	102	91
Nombre de personnes domiciliées au 31 décembre	136	122
Nombre d'élections de domicile réalisées	150	155
- Dont le nombre de premières élections réalisées	56	52
- Dont le nombre de renouvellements réalisés	94	103
Nombre de radiations	48	64
Nombre de refus	2	2

### Les faits marquants

- Poursuite de la stabilisation des élections de domicile depuis 2021 qui a vu une hausse de 50 % du nombre d'élections de domicile valides au 31 décembre en passant de 66 en 2020 à 99 en 2021 et avec un nombre d'élections de domicile réalisées dans l'année de 91 en 2020 à 142 en 2021.

Au vu des chiffres du tableau ci-dessus, le nombre d'élections de domicile en cours de validité au 31 décembre reste stable. Mais, le nombre d'élections de domicile réalisées durant l'année continue d'augmenter avec 155 pour l'année 2024

- Approbation d'un nouveau schéma départemental de la domiciliation 2024-2029 en juillet 2024 par le Préfet : les partenaires locaux et principalement les CCAS ont été concertés pour partager l'état des lieux de la domiciliation, les besoins d'évolution et les axes d'intervention pour les 6 années de la mise en œuvre du Schéma. Le CCAS a participé dès l'année 2023 à plusieurs réunions organisées par les services de l'Etat afin de :

- ↪ Remonter les difficultés rencontrées,
- ↪ Travailler à une harmonisation des pratiques entre CCAS et
- ↪ Proposer des perspectives d'évolution pour ce dispositif d'accès aux droits.

## II. L'AIDE FACULTATIVE :

### 1. L'accompagnement social :

Il est réalisé par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale sur un poste à 100 %.

**265 entretiens réalisés**  
(281 en 2023 soit - 8 %)

**91 rendez-vous non honorés**  
(89 en 2023)

**401 accompagnements sur différents  
champs d'interventions**

Durant les rendez-vous, plusieurs thématiques peuvent être abordées :

- ↳ Primo accompagnement
- ↳ Alimentation
- ↳ Soutien dans les démarches administratives
- ↳ Logement (élection de domicile demandes de logement, dettes, expulsion)
- ↳ Autres (dont violences conjugales)

**35.5 %** (38 % en 2023) des entretiens sont des **primo accompagnements** : il s'agit du premier accompagnement social où un diagnostic social est établi.

**40 %** (idem en 2023) des entretiens abordent la question de **l'alimentation** : il s'agit d'établir une évaluation budgétaire ouvrant sur une possible demande d'aide financière (Les Chèques d'Accompagnement Personnalisé ou paniers solidaires). Des orientations vers les associations caritatives sont également proposées.

**17.4 %** (15 %) des entretiens apportent une aide ponctuelle dans les **démarches administratives** (CPAM / CAF etc.). Des orientations sont faites dans la plupart des cas vers les organismes appropriés (PIMMS / CMS etc.).

**49.4 %** (55 %) des entretiens abordent la thématique du **logement** : il peut s'agir d'un appui pour une demande de logement social (env.23%), une demande d'élection de domicile (env.45%), d'information sur les aides financières possibles, des médiations avec les bailleurs pour des dettes en vue d'éviter une procédure d'expulsion.

Des entretiens abordent des sujets spécifiques comme l'accompagnement de **femmes victimes de violences conjugales**, des **signalements** au procureur de la République dans le cadre de la protection de l'enfance ou de majeurs vulnérables. Ce chiffre ne peut malheureusement pas être communiqué du fait de l'absence pendant plusieurs mois de la CESF.

## 2. Les Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) :

### Pour qui ?

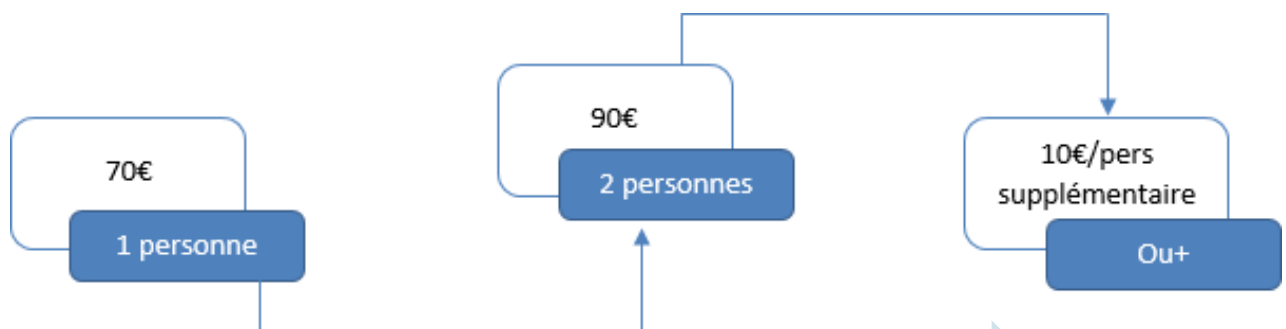
- ↪ Les personnes **domiciliées sur la commune depuis au moins 1 mois**
- ↪ En attente de droits (allocations chômage, minima-sociaux, indemnités journalières)
- ↪ Ou rencontrant des **difficultés** mettant en péril **l'équilibre budgétaire** (perte d'emploi, séparation, déménagement ...)

### Quelle aide ?

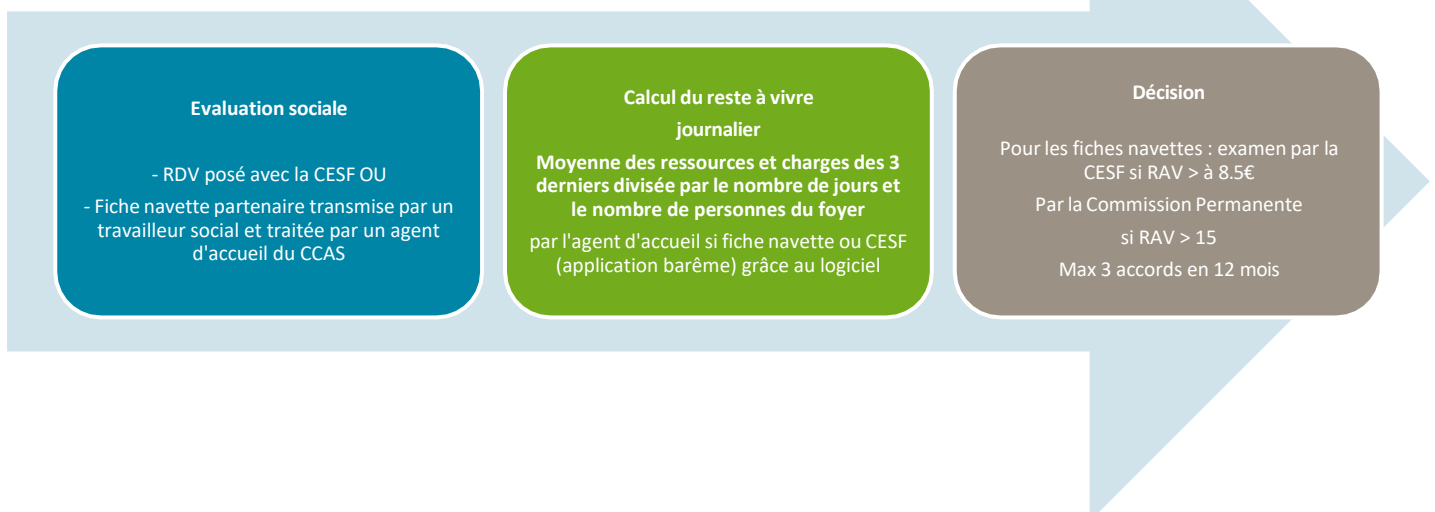
- ↪ Des chèques d'accompagnement personnalisé : achat de produits alimentaires, d'entretien et d'hygiène → l'alcool et la nourriture pour animaux sont exclus.
- ↪ Des chèques carburant : remis exceptionnellement pour des déplacements, en priorité professionnels, médicaux et administratifs, non réalisables en transport en commun.
- ↪ Un colis d'urgence (denrées de la Banque Alimentaire 56) peut être remis à l'utilisateur en amont du rendez-vous avec la CESF.

### Le montant ?

- ↪ Un montant forfaitaire est remis en fonction de la composition de la famille et sous forme de chèques de 5 ou 10 euros.



### Le fonctionnement :



En 2024 :

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 04/07/2025

ID : 056-265600684-20250701-DS20250703-DE

**262 bénéficiaires de CAP**  
(305 en 2023)

**21990 € de CAP**  
**attribués** (28 580 € en  
2023)

**77 % aide alimentaire**  
**20 % aide alimentaire +**  
**carburant**  
**3 % aide carburant**

**170 fiches**  
**navette**

(174 en 2023)

**72 colis**  
**d'urgence**

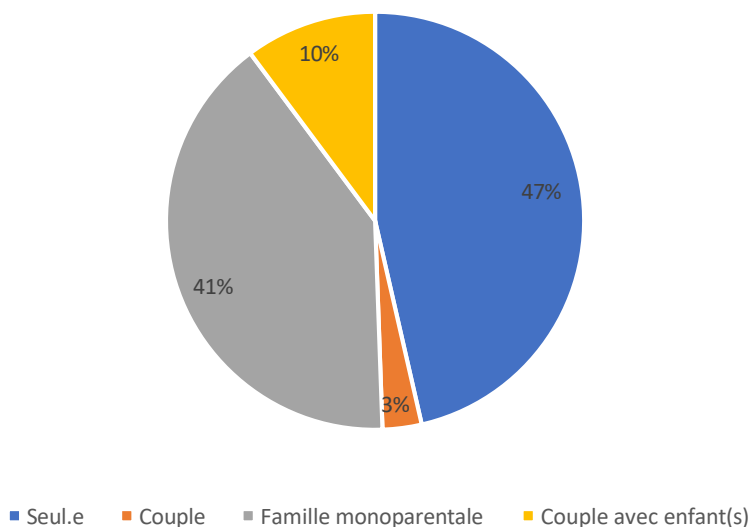
**94 %**  
**d'accords**

**Reste à vivre moyen**  
**= 7,40 €/jour/pers**

Comme chaque année, les bénéficiaires de CAP se sont vus proposer des places à 1€ pour des spectacles des festivals Les salles Mômes et Les Ronds dans l'eau. 4 familles ont assisté aux spectacles. Pour Noël, des places pour le spectacle du Haras d'Hennebont ainsi qu'un goûter au Centre Socio-culturel leur ont été offerts, 21 familles ont assisté au spectacle et 16 familles sont venues au goûter.



Composition familiale des bénéficiaires d'une aide alimentaire et/ou carburant en 2024



### 3. Les Prêts et dons :

**5 prêts accordés**  
**670 €**  
(4 prêts - 200 € en 2023)

**4 dons accordés**  
**90 €**  
(7 dons - 240 € en 2023)

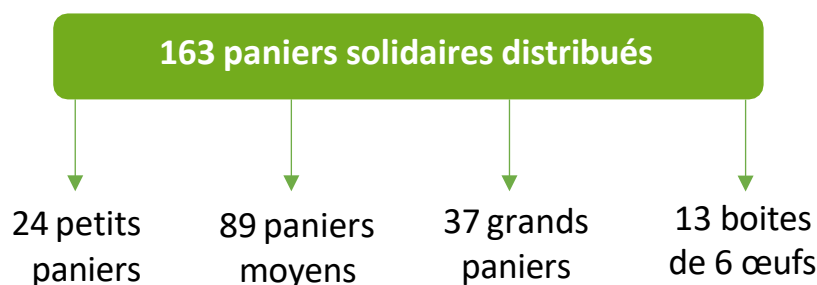
Le recours à cette aide est devenu marginal, du fait de l'utilisation des Chèques d'Accompagnement Personnalisé depuis 2017. Il est tout de même intéressant pour le service action sociale de continuer à proposer cette aide, pour des situations très exceptionnelles nécessitant des liquidités en urgence.

En 2024, les prêts avaient pour objet des frais d'inhumation, des timbres fiscaux, un recouvrement de découvert et le règlement d'une dette.

Pour les dons, cela a concerné des tickets de bus et des timbres fiscaux.

### 4. Les Paniers Solidaires

Le CCAS a mis en place une convention de partenariat avec l'association Optim'ism permettant de donner accès à des paniers de légumes à prix réduit à 20 ménages bénéficiaires de CAP ainsi qu'aux agents du chantier d'insertion. Ce programme favorise l'accès à une alimentation responsable et saine à des ménages disposant de faibles revenus. L'abonnement, portant sur 24 paniers hebdomadaires, propose trois formats au choix (individuel, duo ou familial). L'adhérent prend en charge environ 30 % du coût total, le reste étant financé conjointement par le CCAS et l'association Optim'ism. Le panier est à retirer chaque semaine dans le dépôt choisi, sur Hennebont il s'agit de la Cave Vignifera ou du restaurant Tavarn Ty Gar. En 2024, 7 ménages Hennebontais et 1 agent du chantier d'insertion.



Depuis la mise en place de cette convention en 2022, l'adhésion des usagers suivis par le CCAS reste limitée. Les retours des ménages font régulièrement état de freins d'ordre financier impossibilité de mettre en place un prélèvement, comptes bancaires bloqués, situations de surendettement, etc. Mais également le savoir-faire par une méconnaissance des techniques de préparation des légumes.

## **5. Le soutien au logement et à l'hébergement :**

Les observations réalisées au fil des années mettent en évidence une aggravation persistante de la crise du logement, sans perspective d'amélioration à ce jour. Alors que la commune dispose de 1760 logements sociaux, environ 1694 personnes sont toujours en attente (contre 1720 en 2023) et ont choisi Hennebont en choix 1, 2 ou 3 dans leur demande de logement social.

La hausse de 30% des accompagnements concernant le logement, constaté en 2022, reste stable. Les situations concernent principalement des demandes d'appui auprès des bailleurs sociaux mais également des soucis d'insalubrité, d'indécence ou de mal logement.

Depuis février 2023, de nouvelles missions sont dévolues à la CESF du CCAS. Suite à un décret datant de 2019, les communes deviennent « réservataires » à hauteur de 20% des logements sociaux qui se libèrent, permettant ainsi de faciliter l'accès à un logement pour des Hennebontais accompagnés par le CCAS. Lors de la réception d'une libération d'un logement, la CESF et l'élue déléguée au logement dispose d'un délai de 10 jours pour proposer au minimum 3 candidatures. Une fois que les 3 dossiers sont jugés complets par le bailleur social, ceux-ci passe en commission d'attribution de logement. Afin d'assurer efficacement ses nouvelles missions, la CESF est soutenue par une chargée administrative dans le suivi des demandes d'appui au logement ainsi que dans la gestion des biens mis à disposition.

Le travail de l'élue est complémentaire de celui de la CESF. En effet, toutes les semaines ont lieu des rendez-vous téléphoniques entre l'élue et des usagers, soit 7 à 8 contacts de demandeurs de logements. Ces personnes peuvent être originaires d'Hennebont, mais également venir d'autres territoires, le nôtre étant attractif.

A noter que la collaboration ente le CCAS et l'élue est constructive, cela permet de répondre au mieux à la demande des bailleurs sociaux lorsque des logements nous sont proposés. Au 1<sup>er</sup> mars 2025, nous comptabilisons 193 demandes d'appui pour un accès au logement en attente.

Cette année, le CCAS a pu positionner des candidats sur 7 logements (contre 27 en 2023). Les bailleurs concernés sont Morbihan Habitat (6 logements) et Aiguillons Construction (1 logement). Malgré une forte baisse de propositions de logements, nous constatons une augmentation des entrées en logements pour les personnes que nous accompagnons.

**71 demandes satisfaites**

(58 en 2023)

## **Actions et dispositifs :**

- ↳ **Prévention des expulsions par le Fonds Energie Eau** (aide conjointe avec le Département pour le paiement des factures impayées)
- ↳ **Convention avec les Compagnons Bâisseurs** : soutien au financement et participation à l'auto-réhabilitation accompagnée
- ↳ **Collaboration** étroite avec les différents bailleurs sociaux.

Depuis la crise du logement, la collaboration du CCAS avec l'équipe mobile de la Sauvegarde 56 se renforce mais les solutions d'hébergement d'urgence du SIAO ne permettent pas de répondre totalement aux besoins de la population.

## **Le Fonds Energie Eau :**

Cette aide fait partie du **Fonds de Solidarité pour le Logement** (FSL) pour le maintien dans le logement. Elle consiste en l'attribution d'une aide financière pour les impayés d'eau et d'énergie, selon les ressources et le reste à vivre de la famille.

Le CCAS a signé une convention de partenariat avec le Département qui lui octroie chaque année une dotation. Le CCAS accorde les aides après instruction du dossier, en fonction des ressources et des situations, et passage devant la commission permanente du CCAS. Lorsque les ressources des ménages sont supérieures aux plafonds, ou sur demande de la commission permanente, les dossiers sont dits dérogatoires et passent en équipe technique au département pour attribution ou non d'une aide. Le montant à la charge du CCAS est à hauteur de 15 % de l'aide accordée.

Le nombre de dossiers instruits en 2024 poursuit son augmentation. Cela pourrait s'expliquer par l'augmentation du prix de l'énergie.

Le nombre de dossiers dérogatoires pour cause de ressources supérieures au barème d'attribution a légèrement diminué. Ceci s'explique certainement par l'augmentation des plafonds d'accès au Fonds Energie Eau instauré par le Département en 2024 dans le cadre de la révision du règlement intérieur.

**NB** : 7 dossiers supplémentaires ont été instruits mais n'ont pas abouti (dettes réglées, justificatifs manquants ...) et ne sont pas inclus dans le total des dossiers instruits.

En 2024, le montant total des aides allouées dans le cadre du Fonds Energie Eau est de 48478,82 € (dont Conseil Départemental : 41059,32 €). En 2023, il était de 42 209,53 €. On constate donc une augmentation d'environ 15 %.

**152 dossiers  
instruits en 2024**  
(145 en 2023)

**48478,82 €  
d'aides alloués**  
(42 209,53 € en 2023)

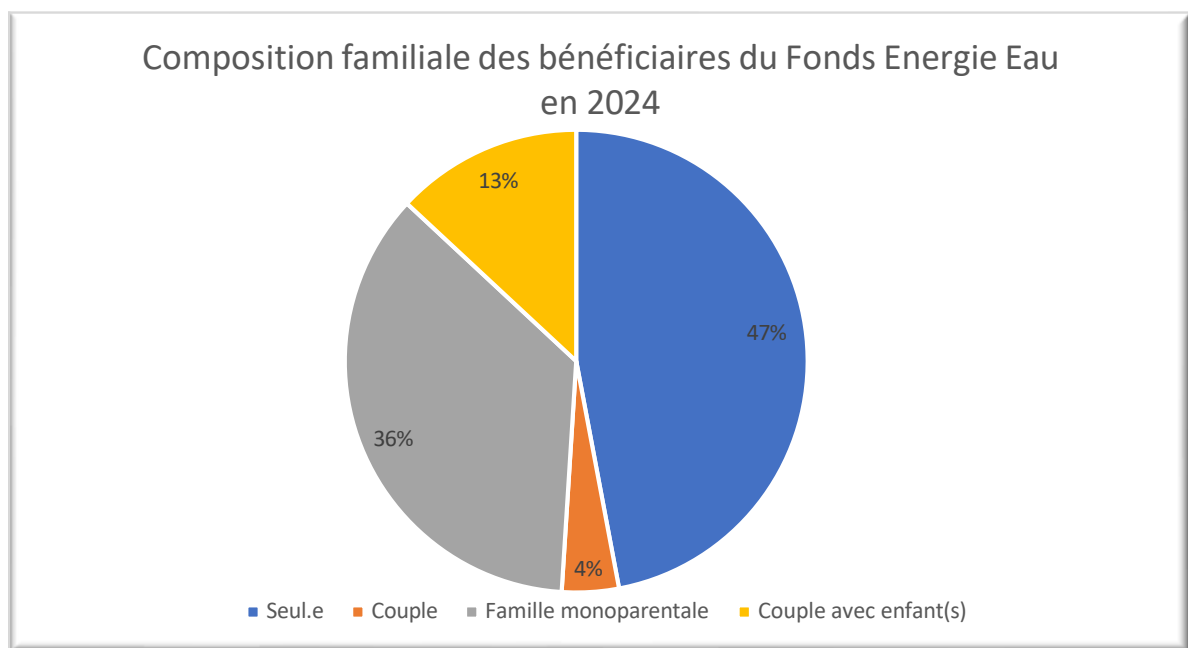
**139 foyers concernés  
en 2024**  
(128 en 2023)

**26 dossiers  
dérogatoires**  
(29 en 2023)

**15 demandes rejetées**  
(dont 7 dossiers  
dérogatoires)

#### Concernant les rejets, les raisons sont :

- Une mauvaise gestion budgétaire
- L'existence de plusieurs dettes à inclure dans un dossier de surendettement  
⇒ Un non-respect des précédentes préconisations de la commission avec des demandes régulières En cas de rejet, les demandeurs sont en général réorientés vers le service social de secteur.



#### Les Compagnons Bâisseurs :

L'auto-réhabilitation accompagnée est mise en œuvre depuis 2006 à Lanester, 2010 à Lorient, et 2015 à Hennebont. Ce dispositif vise à favoriser l'appropriation et le maintien dans leur logement des familles aux ressources modestes, à travers des travaux d'amélioration de l'habitat réalisés avec l'appui des habitants eux-mêmes et dans une dynamique d'entraide de voisinage.

Cette action bénéficie du soutien de nombreux partenaires : Agglomération, la CAF, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, les associations, les entreprises, les services sociaux, ainsi que les habitants eux-mêmes, qui participent au financement des matériaux.

**Objectifs :**

- ↪ Rénover collectivement
- ↪ Faciliter une mutation
- ↪ Améliorer le logement
- ↪ Partager des compétences



Cette action est destinée à des locataires, principalement dans le parc public, en difficulté dans la résolution de leurs problèmes de logement.

BILAN « Les Compagnons Bâtitisseurs »	2024	2023	2022
Nombre de familles ayant pris contact	10	13	19
Nombre de familles accompagnées	5	5	14
Nombre de chantiers réalisés	3	9	4
Nombre de pièces réalisées	9	18	6
Actions collectives	0	2	2

Les Compagnons Bâtitisseurs animent également des **Repair Cafés** au sein de la Maison de quartier de Kérihouais. Les participants sont invités à apporter leurs petits appareils pour tenter de les réparer ensemble autour d'un café afin d'éviter de les jeter (mixeur, cafetière, fer à repasser, grille-pain, bouilloire, sèche-cheveux, etc.). Un repair café a eu lieu en 2024 avec un total de 7 participants.



L'expérimentation d'un BRICOBUS a vu le jour en 2022 afin d'améliorer l'efficacité énergétique des personnes les plus modestes en réalisant de petites réparations du logement, de sécurisation et d'économie d'énergie. Sur le territoire d'Hennebont, en 2024, le BRICOBUS est intervenu chez 3 personnes pour de petites réparations et améliorations.



## ANIMATIONS SOCIALES

### 1. Les activités Séniors :

↳ **Marche de Printemps** : le 25 mars 2025, **27** marcheurs du domicile, guidés par une animatrice sportive de l'association Activ'Sport, accompagnés de membres du CA et d'agents du CCAS ont participé à une marche sur le secteur de Kerlivio. Ils ont ensuite rejoint à l'EHPAD de Kerlivio les habitants, bénévoles et agents des 4 EHPAD de la ville. Les différentes activités sportives organisées par les animateurs, kiné et ergothérapeutes ont eu lieu à l'intérieur en raison de la météo maussade. Pour conclure l'après-midi, un goûter a été partagé par l'ensemble des participants (soit une centaine de personnes).

↳ **La sortie de Printemps** a eu lieu les 19 et 20 juin dans le Golfe du Morbihan. Cette sortie à la journée a ravi les **105** participants (53 le mardi et 52 le jeudi). La journée s'est déroulée ainsi : le matin visite commentée de Vannes en petit train, déjeuner au restaurant, croisière dans le Golfe du Morbihan.



↳ Lors de la **Semaine Bleue**, une marche a été organisée le 07 octobre 2024 dans le quartier de Saint Gilles, animée par une éducatrice sportive d'Activ'sport et ponctuée d'activités physiques adaptées aux séniors. Le groupe de 10 personnes et accompagnateurs a ensuite retrouvé à l'EHPAD Sainte Marie du Bouetiez les résidents des EHPADs pour des activités physiques adaptées aux séniors. L'après-midi s'est terminé par un goûter animé par le groupe Blavet Mad (chant, guitare et accordéon).

Le 1er octobre, un goûter/spectacle, animé par Hervé Lannez, a été proposé. Des élèves de seconde du lycée Marie Le Franc ont participé à cette après-midi festive très appréciée des 32 personnes du domicile + des habitants des EHPADs + les élèves de seconde ASSP (du lycée Marie Le Franc) soit **99** personnes au total.



↳ Le **goûter/spectacle de Noël** : 272 personnes, les 18 et 19 décembre, ont assisté au spectacle cabaret animé par la troupe Swing girls and boy de Pluneret.

↳ La distribution des colis de Noël a eu lieu le 10 décembre sa personnes empêchées qui ont reçu leur colis à domicile par les du portage de repas ou par les administrateurs.

Les colis dans les structures ont été livrés directement dans les établissements, ils ont ensuite été remis lors du spectacle de fin d'année à Stêr Glas, en présence d'administrateurs.

700 colis

distribués à la salle  
Chevassu et à domicile

135 colis

distribués en  
EHPAD

(EHPAD Stêr Glas, la Colline, Kerlivio, Ste Marie du Bouëtiez + 2 EHPADs extérieurs : Languidic et Inzinzac-Lochrist, où résident d'anciens habitants d'Hennebont)

## 2. La lutte contre l'isolement des séniors :

Des visites de convivialité ont été mises en place à partir du mois d'avril 2023. Ce sont des moments agréables et de partage pour les personnes inscrites sur la liste des personnes isolées. En 2024, 11 personnes ont pu en bénéficier (20 visites).

## 3. Les ateliers :

Dans le cadre de sa mission d'animation sociale, le CCAS organise avec des partenaires des ateliers pour lutter contre l'isolement et pour la prévention dans le domaine de la santé.

Ces ateliers sont destinés aux hennebontais : habitants du quartier prioritaire, usagers rencontrés au CCAS dans le cadre d'un accompagnement social ou d'une instruction et usagers de partenaires sociaux (CAF, Département ...).

### ○ Les ateliers « Cuisine » :

Depuis 2016, les ateliers cuisine étaient organisés par le CCAS. Avec l'ouverture de l'Espace de Vie Sociale (EVS), leur gestion a été confiée à la référente familiale, permettant ainsi à la CESF de se recentrer sur ses nouvelles missions liées au logement. La passation de l'atelier s'est fait en cours d'année, le CCAS a géré 13 ateliers (2 par mois) jusqu'en juillet avec 110 inscription. Il y a eu un taux de participation de 91% soit 10 absences).



### ○ Les ateliers « Parent'aise » :

Le CCAS a identifiés les besoins de certaines mamans seules, confrontées à une forme d'épuisement liée à leur rôle parental et exprimant le besoin d'avoir un temps pour elles. En réponse, le CCAS a mis en place un atelier intitulé « Parent'aise », animée par Marion Liagre, sophrologue.



Ces rencontres, organisées le mardi matin à la Maison des Associations, ont permis d'aborder différents thèmes liés à la parentalité et au bien-être de soi, accueil et gestion des émotions, les relations familiales, le cadre éducatif à la maison etc. Cinq mamans solo ont participé régulièrement aux ateliers tout au long l'année. Afin de clôturer l'année, une sortie conviviale en catamaran, organisée en partenariat avec l'association Cordée-Cordage, leur a été offerte.

#### **4. L'accès aux droits face à l'exclusion numérique :**

Le CCAS continue son travail de lutte contre l'exclusion numérique avec la poursuite d'actions mises en place en 2018 et l'arrivée du conseiller numérique en 2022.

##### Objectifs généraux :

- ↳ Diffuser et développer la culture numérique sur la ville d'Hennebont
- ↳ Favoriser l'acquisition des compétences numériques des Hennebontais
- ↳ Faciliter l'accès aux droits et aux services publics
- ↳ Améliorer la posture professionnelle et intégrer le numérique dans les pratiques des acteurs
- ↳ Favoriser l'accès au numérique pour tous.

##### Actions mises en place :

##### ↳ ***Permanence hebdomadaire du Point Information Médiation Multiservices (PIMMS) :***

Un médiateur du PIMM'S de Lorient est présent tous les mardis après-midi à la Maison de Quartier de Kérihouais pour aider les habitants dans leurs démarches administratives : explication de courriers, démarches sur internet, écrivain public, etc. Cette permanence est ouverte à tous sans rendez-vous. A cela, s'ajoute une permanence le mercredi après-midi, devant la Maison Pour Tous, grâce au bus France Services.



↳ ***Ateliers « Des Clics et vous » à la médiathèque*** Ateliers thématiques gratuits, de 2h, tous les 15 jours, par l'animatrice multimédia de la Médiathèque. 5 places par atelier, souvent complets car ils connaissent un vif succès.

### ↳ **Espace numérique à l'accueil du CCAS**

L'espace s'adresse particulièrement aux personnes qui ne disposent pas d'équipement informatique, d'une connexion à internet, ou qui se heurtent à des difficultés de lecture ou de compréhension des démarches administratives. L'agent d'accueil du CCAS peut aider ponctuellement le public à se connecter.

Cet espace a été fermé durant le 1<sup>er</sup> confinement et est maintenant uniquement accessible sur rendez-vous.

**158 utilisateurs en 2024  
(175 en 2023)**



### ↳ **Cafés connectés**

Ils sont habituellement organisés les lundis après-midi (14h30-16h30) tous les quinze jours, dans un café de la ville d'Hennebont (sauf pendant les mois de juillet et août). Les cafés connectés sont ouverts à tous, sans inscription préalable. Les participants doivent disposer de leur propre matériel (tablette, ordinateur portable, smartphone) et les apporter lors des cafés connectés. Les cafés connectés sont gratuits, chaque participant s'engage seulement à prendre une consommation lors du café.

Le principe est de proposer, dans un lieu informel, un temps de pratique collective de l'outil numérique. Ces cafés permettent à la fois une montée en compétences dans l'utilisation des outils numériques, mais également la création de lien social à travers l'entraide.

Lieu d'échanges, les cafés connectés permettent de développer la solidarité, la bienveillance et l'entraide entre habitants. Notre action se fonde sur l'échange et le partage de compétences et savoir-faire. Les participants sont accompagnés dans leur demande, puis sont à leur tour amenés à aider les autres habitants. Ainsi, ces derniers sont vraiment acteurs du projet.

Aussi, afin de poursuivre la dynamique des actions et répondre à la demande d'accompagnement au numérique des habitants, les bénévoles ont proposé la mise en place d'ateliers d'initiation aux outils du numérique dans une salle communale, une fois par semaine.

**146 participations en  
2024**

**(143 participations en  
2023),**

**8 personnes par café**

**18 cafés sur l'année,**

**7 bénévoles à chaque  
café**

### ↳ **Ateliers d'initiation à la tablette numérique à la médiathèque**

En 2024, 150 participations, un atelier le vendredi tous les 15 jours.

**18 ateliers en  
2024**

**En moyenne, 8 participants et 7  
bénévoles par atelier.**

### ↳ **Apprivoisez les outils du numérique à domicile**

Les bénévoles de l'association La Garde du Vœu ont repris un projet de numérique à domicile des seniors à l'usage de la tablette développé par le Clarpa 56 en 2018.

**3 hennebontais** ont été accompagnés à domicile en 2024 (8 en 2023, 6 en 2022, 5 en 2021). Les bénévoles souhaitent favoriser les ateliers en groupe. Ils accompagnent au domicile les personnes avec des difficultés à se déplacer ou en situations de handicap.

### ↳ **Atelier « Déclarer ses revenus en ligne »**

Pas d'atelier en 2024 sur décision du Centre des Finances car il y a déjà une permanence tous les jeudis après-midi en mairie.

### ↳ **Ateliers aux Patios d'Or**

L'action a débuté en septembre 2022. Les ateliers ont lieu le vendredi après-midi tous les 15 jours. Il y a en moyenne 6 participants par atelier et 3 bénévoles.

15 ateliers en 2024

136 participants au total

65 en 2023

### ↳ **Accompagnement par le Conseiller numérique**

Dans le cadre du renforcement des actions d'inclusion numérique, le CCAS a créé en septembre 2021 un poste de conseiller numérique après avoir candidaté fin 2020 à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat dans le cadre du plan France Relance et avoir été retenu en juillet 2021. Moussa DIAW KANE a été recruté en novembre 2021.

Le poste a été financé à hauteur de 50 000 € pour les années 2022-2023. L'Etat a renouvelé la convention de financement sur 3 années à compter de 2024 avec un financement dégressif (20 000 € en 2024- 17 500 € en 2025 et 12 500 € en 2026).

Suite à une formation de 4 mois, Moussa DIAW KANE a obtenu en mars 2022 une certification CCP1 (Certificat de compétences professionnelles d'accompagner différents publics vers l'autonomie dans les usages des technologies, services et médias numériques). Et, suite à une formation de février à mai 2024, il a obtenu les CCP2 et 3 lui donnant le titre de Responsable d'espace de médiation numérique.

En lien avec les autres organismes et partenaires du territoire, le conseiller médiateur numérique propose des accompagnements individuels à tout public dans un objectif d'amener vers l'autonomie numérique.



Des permanences sont réalisées sur différents sites de la Ville :

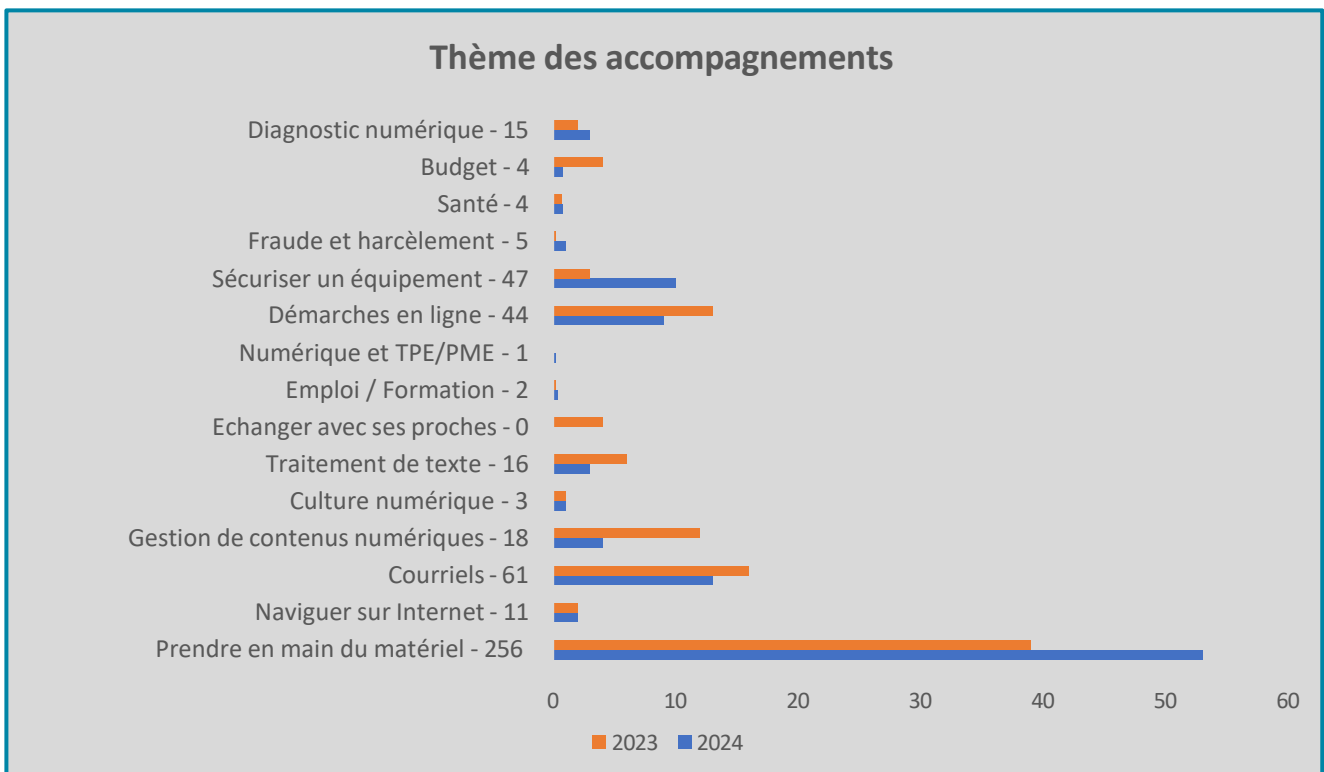
- Mairie, salle de permanence, tous les lundis
- Maison de quartier Espace numérique (mardi, mercredi, vendredi) – Photo ci-jointe
- Maison pour tous, salle Emile Combes, les Jeudis

Horaires : de 9h à 12h & de 14h à 17h



**329 personnes accompagnées (331 en 2023)**  
**Pour 270 rendez-vous réalisés (231 en 2023) :**  
 -230 accompagnements individuels (225 en 2023)  
 -74 demandes ponctuelles (98 en 2023)  
 -11 ateliers pour 25 participants

Le conseiller numérique a réalisé 487 accompagnements sur les thèmes suivants : (456 en 2023)



La typologie du public accompagné est la suivante :

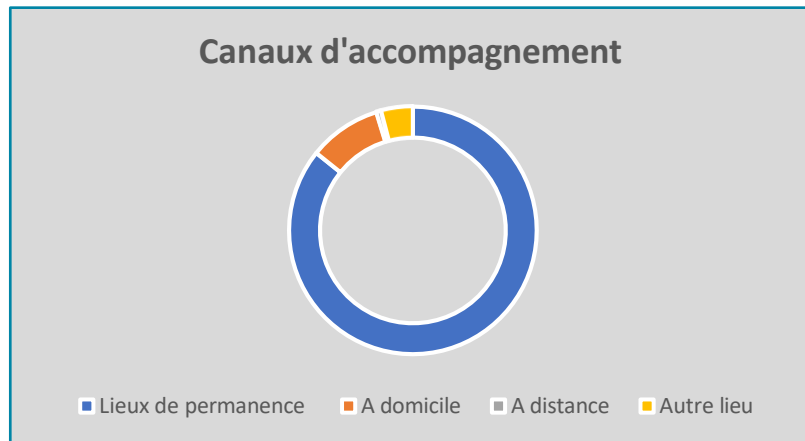
**Tranches d'âge :**

- 26 % ont entre 35 et 60 ans
- 69 % entre 60 ans et plus
- 4 % entre 18 et 35 ans
- 1 % entre 12 et 18 ans

**Statut :**

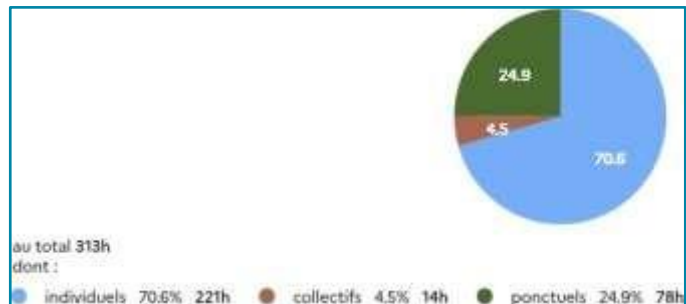
- 68 % de retraités
- 11 % sans emploi
- 14 % en emploi
- 3 % scolarisé
- 4 % Non renseigné

En 2023, le conseiller numérique a débuté des accompagnements à domicile pour des personnes en situation de handicap

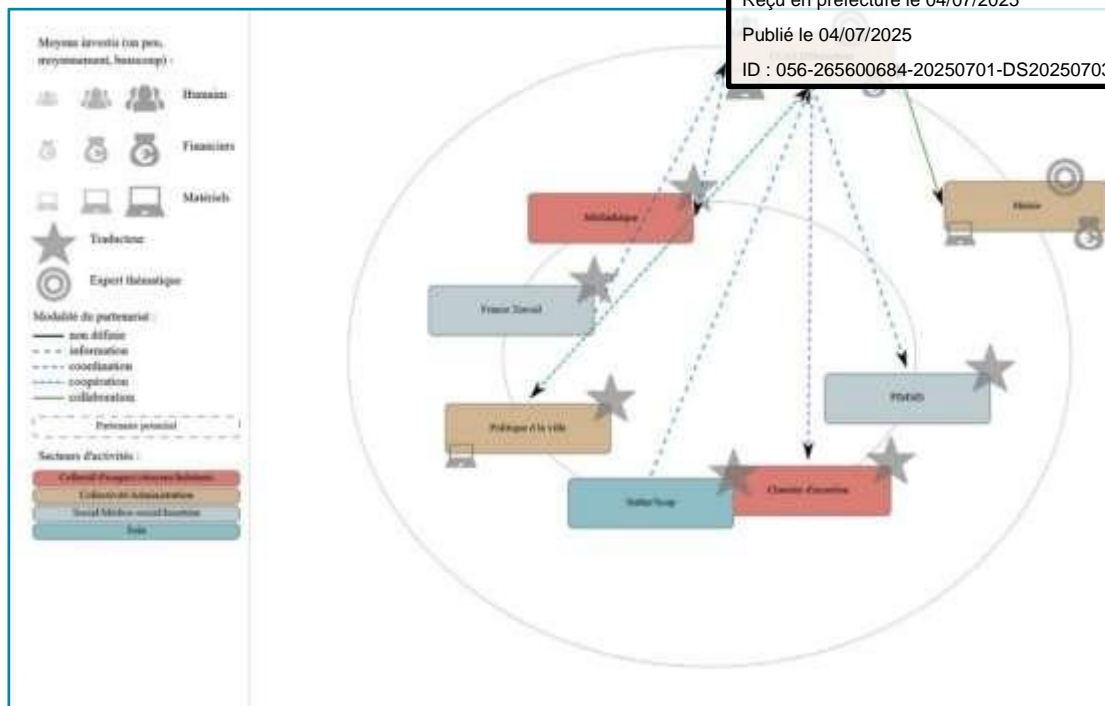


Le temps en accompagnement :

Un total de 313 heures réparti ainsi  
(373 heures en 2023)



## Partenariat :



## 5. Actions de prévention

### ○ Lutte contre les Violences Intrafamiliales et sensibilisation égalité femme/homme

À l'échelle nationale, les services de sécurité ont recensé 271 000 victimes de violences conjugales (commises par un partenaire ou ex-partenaire) en 2023, soit une hausse de 10 % par rapport à 2022. Dans le Morbihan, 2 480 victimes de violences intrafamiliales (VIF) ont été enregistrées en 2023, contre 2 550 en 2022, ce qui représente une baisse de 2,74 % sur un an (soit 70 victimes de moins). La proportion de violences conjugales parmi les VIF reste stable, autour de 60 %. Les femmes constituent 87 % des victimes.



LIEU D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT  
POUR LES PERSONNES VICTIMES  
DE VIOLENCES SEXUELLES  
ET SEXISTES  
À L'ORIENT

↳ La Ville d'Hennebont et son CCAS sont pleinement investis dans le dispositif « L'Écoutille », un lieu d'accueil dédié aux femmes victimes de violences. Ce dispositif, essentiel dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, repose sur une offre d'accompagnement pluridisciplinaire.

Le lieu d'accueil propose plusieurs permanences spécialisées :

- un accompagnement social assuré par deux travailleuses sociales de l'association Sauvegarde 56,
- une permanence juridique animée par une juriste du CIDFF,
- une présence régulière de professionnelles de l'action sociale de la CAF,
- une permanence psychologique,
- un accompagnement par l'association France Victimes 56.

Le dispositif inclut également une coordination intercommunales de Lorient Agglomération et de la BBOC, afin d'être cohérente et concertée sur l'ensemble du territoire.

Entre 2022 et 2024, 579 personnes ont été accueillies à L'Écoutille, dont 31 habitantes d'Hennebont.

Par ailleurs, de nombreux professionnels, élus et citoyens ont été formés à l'accueil et à l'orientation des personnes victimes de violences intrafamiliales (VIF), afin de leur offrir un premier niveau d'écoute et d'information. Chaque commune a désigné un binôme ou un trinôme référent en fonction de ses spécificités locales. À Hennebont, les référentes VIF sont Anne BENABES, directrice du CCAS et du Pôle Solidarité Marine BOUGUENNEC, travailleuse sociale, et Nadia SOUFFOY, adjointe municipale déléguée aux solidarités.

**Pour rappel**, la Ville a participé au financement de ce lieu à hauteur de 4 104 € pour sa première année de fonctionnement. Depuis le dernier trimestre 2022, la participation financière de la Commune est assurée par le CCAS au vu de son engagement dans la lutte contre les violences intrafamiliales, pour un montant annuel de 5 387 € (0,34 € par habitant).

Suite au renforcement du dispositif et afin d'assurer une certaine pérennité, une convention triennale 2023-2025 a été signée par l'ensemble des partenaires financeurs le 22 Juin 2023 (l'Etat, le Conseil départemental, la CAF, les 25 communes de Lorient Agglomération et les 5 communes de Blavet Bellevue Océan Communauté).

La Commune d'Hennebont est membre des deux instances de gouvernance du dispositif : le Comité de pilotage et le Comité de suivi.

↳ Le CCAS et la Ville d'Hennebont ont renouvelé leur participation à la campagne internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, soutenue par l'ONU et relayée en France par l'association Soroptimist, en parant les remparts de la couleur orange, du 25 Novembre au 5 Décembre.

↳ Dans une démarche visant à sensibiliser le public du CCAS à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, une action symbolique et concrète a été mise en place. Le CCAS a proposé à un groupe de femmes bénéficiaires de chèques alimentaires le choix entre deux offres : un bon pour une prestation esthétique dans un institut situé à Hennebont ou deux entrées pour la balnéothérapie du complexe aquatique de la Ville.

Au-delà du simple geste, cette initiative s'inscrit dans une volonté de reconnaissance et de valorisation des femmes en situation de précarité. Ces dernières, souvent prises dans un quotidien difficile et marqué par des contraintes économiques, n'ont que rarement accès à des moments de détente ou à des soins de bien-être. En leur offrant cette parenthèse, le CCAS souhaite non seulement leur permettre de prendre soin d'elles, mais aussi souligner l'importance du droit au répit. Cette action a eu un coût de 600 €.

○ Prévention sur le cancer du sein

↪ **Pièce de théâtre « Cuisine et dépendances »** joué par la troupe de théâtre LES ECUMEURS : Le CCAS avait dû reporté la soirée théâtre prévue en octobre 2023 et celle-ci a été reprogrammé en mars 2024. Elle a été organisée conjointement avec l'association Soroptimist et le Club de Lanester de Canoë Kayak. Les profits de cette soirée, d'un montant de 1000 €, ont été reversé aux Morganez, un groupe sport-santé du Lanester Canoë Kayak Club, qui aide les femmes à se reconstruire après une maladie.



↪ **Illumination des remparts en rose** : L'Hôtel de Ville et ses environs étant en travaux, les illuminations d'Octobre Rose ont pris place aux remparts. La campagne d'Octobre rose est l'occasion de sensibiliser au dépistage du cancer du sein.

○ Prévention sur la santé

↪ Comme la pièce de théâtre, la balade sur le Blavet a dû être annulé en 2023 à cause des conditions météorologiques. Celle-ci a été programmé le 20 avril 2024. Le but de cette sortie du le Blavet est de sensibiliser au sport santé des échanges tout en pratiquant une activité concrète. Cette sortie s'inscrit dans une démarche de sport santé, alliant activité physique douce et moments d'échange. À l'origine destinée aux femmes atteintes d'un cancer du sein, elle est aujourd'hui ouverte à toute personne, homme ou femme, souhaitant pratiquer une activité adaptée dans un cadre bienveillant, malgré la maladie. Une cinquantaine de personnes ont participé.



## ↳ Ciné débat sur l'alcoolodépendance avec la diffusion du film

Après plusieurs démarches infructueuses pour obtenir les droits de diffusion du film, le CCAS a directement sollicité Gilles Lellouche, acteur, scénariste et réalisateur. Cette prise de contact s'est révélée décisive, permettant non seulement d'obtenir l'autorisation de projection, mais également de bénéficier d'un prix réduit pour les droits de diffusion. La soirée-débat, organisée le 27 septembre, a connu un vif succès. Elle avait pour objectif de sensibiliser le public aux conséquences de l'addiction à l'alcool, tant sur le plan personnel que familial, de souligner l'importance d'un parcours de soins adapté et de l'accompagnement nécessaire pour sortir de cette dépendance. L'événement visait également à valoriser le rôle essentiel des associations dans ce processus et à transmettre un message d'espoir aux personnes concernées et à leurs proches.



La projection a été suivie d'échanges riches et bienveillants entre le public et les représentants d'associations engagées dans la lutte contre l'alcoolodépendance.

## ↳ La Médiation

Depuis 2022, le service de médiation du Tribunal Judiciaire de Lorient en partenariat avec le CCAS mène chaque année à Hennebont des actions de présentation et de sensibilisation à la Médiation dans le cadre de la Semaine Internationale de la Médiation.

« La médiation est un processus volontaire et confidentiel reposant sur l'autonomie et la responsabilité des parties à un différend. Le médiateur, qui est un professionnel neutre et objectif, conduit le processus de médiation en facilitant les échanges pour que les parties parviennent à un accord mutuellement satisfaisant. »

La médiation est possible dans tous les domaines où les parties ont la libre disposition de leurs droits, par exemple :

- conflits de voisinage,
- difficultés de recouvrement d'une créance,
- problèmes entre propriétaires et locataires,
- difficultés avec son conjoint autour du droit de visite de l'enfant.

Elle est impossible dans les matières touchant à l'état civil, et plus généralement, dans toutes les matières relatives à l'ordre public.

Il existe 4 types de médiation : judiciaire, conventionnelle, familiale et à la consommation.

Des actions ont déjà été menées concernant la médiation notamment une Conférence gesticulée

Le 22 novembre 2024, des professionnels de Service de Médiation du Tribunal ont présenté ce service et ce qu'est la médiation aux membres du Comité Local d'Animation et de Suivi du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

Les établissements ont pu ainsi appréhender l'intérêt de la médiation dans les relations au sein de l'établissement et avec les acteurs extérieurs. Un collègue a fait intervenir auprès d'élèves de son établissement les professionnels du service du Tribunal.

## **6. Actions de prévention à destination des séniors de + de 60 ans dans le cadre du programme « Pour bien vieillir Bretagne »**

Ces actions de prévention sont gratuites pour les plus de 60 ans et financées par plusieurs régimes de retraite bretons qui s'engagent ensemble pour le « bien vieillir » (CARSAT, MSA, AGIRC-ARRCO, CNRACL...)



En 2024, plusieurs programmes ont eu lieu sur la commune :

### o *Bouger manger pour préserver son autonomie*

L'objectif général du programme proposé par l'association Activ'sport est de promouvoir la pratique d'une activité physique adaptée et d'une alimentation saine et équilibrée afin de développer des habitudes de vie favorisant une meilleure santé. Il consiste à découvrir l'accessibilité et le plaisir de l'activité physique afin de l'intégrer dans son quotidien.

Le programme s'est déroulé du 15 janvier au 13 mai 2024 et a été composé :

- Une réunion d'information sur le contenu du programme
- 12 ateliers d'activité physique adaptée de 1h30
- Une séance de 3h d'Activ'vue en collaboration avec un optométriste. Cette séance consiste à la présentation des différentes pathologies oculaires et d'un bilan pour chaque participant.
- 1 entretien initial de 30 min avec la diététicienne
- 6 ateliers cuisine

16 personnes ont participé à ce programme (14 femmes et 2 hommes) ans.



### ○ Ateliers « mémoire »

Entre février et avril, l'association Brain Up a proposé un programme de 6 ateliers « travailler sa mémoire tout en prenant plaisir ». Ce programme a pour objectifs :

- D'exercer ses principales fonctions cognitives
- D'apprendre les techniques pour transférer ces exercices dans la vie quotidienne
- De connaître les conseils pratiques pour savoir prendre soin de son cerveau.

20 personnes se sont inscrites à ce programme à l'issue de la conférence de présentation mais toutes ne se sont pas présentés à l'ensemble des ateliers. Le groupe était composé d'environ 12 participants à chaque séance.

### ○ Ateliers Sophrologie « Lutte contre l'isolement »

Dans le cadre de la lutte contre l'isolement des personnes âgées, le CCAS a souhaité poursuivre les séances de sophrologie auprès des séniors. Entre septembre 2023 et juin 2024, des séances collectives ont été organisées tous les mardis matin à la Maison des associations. 6 femmes y ont participé. Une autre femme a bénéficié de séances individuelles à domicile car elle ne pouvait pas se déplacer du fait de son niveau de dépendance. Les participantes retrouvent de la détente et de la sérénité et ont l'occasion d'échanger lors du cercle de paroles. Elles ont aussi beaucoup de plaisir à se retrouver en groupe.

La difficulté que nous avons rencontrée est le manque de mobilité des séniors et la nécessité qu'une personne du CCAS soit présente chaque semaine pour les conduire à la séance et les ramener à domicile.

○ « Osons le bus »

Le CLARPA a proposé en 2024 2 ateliers de découverte du bus entre Hennebont et Lorient en petit groupe avec une accompagnatrice.

8 personnes y ont participé :

- 4 personnes entre 60 et 70 ans
- 2 entre 71 et 80 ans
- 2 entre 81 et 90 ans

Sur ces 8 personnes, 6 sont venus participer à un atelier qui était l'accompagnement numérique autour de la mobilité : découverte du site internet d'Izilo et son application.



○ Au fil d'une vie, l'équilibre qu'est-ce que c'est ?

Ce projet, en partenariat avec Trio...S, a été mené de septembre 2023 à juin 2024. Il lie des seniors en situation d'isolement ou perte d'autonomie avec une classe de maternelle de l'école Pierre et Marie Curie. Avec ce projet, notre envie était de questionner les notions d'équilibre pour 2 générations opposées : les enfants de maternelle, qui commencent à apprivoiser leur équilibre moteur, et les seniors qui sont dans des situations de perte de l'équilibre.

- D'octobre à décembre 2023 : porte à porte. Phase de sensibilisation invitant les seniors à participer au projet
- De décembre 2023 à mars 2024 : ateliers à domicile pour les seniors sur la thématique de l'équilibre, ateliers collectifs pour les seniors et ateliers pour la classe de maternelle



- De mars à juin 2024 : ateliers tous ensemble

La clôture du projet c'est fait autour d'un gouter festif (gâteaux et crêpes confectionnés par les séniors) au sein de la classe de maternelle.



13 séniors ont participé au projet (pour au moins une séance). La plus grande difficulté a été la sensibilisation au projet et à garder une assiduité. Seuls 2 séniors ont suivi le projet du début à la fin.

## LE CHANTIER D'INSERTION



Cofinancé par  
l'Union européenne

### Présentation :

- ↳ Le thème : Chantier Nature et petit patrimoine
- ↳ Durée : Chantier permanent - contrat de 6 mois, éventuellement renouvelable
- ↳ Agents : 10 places, sous contrat CDDI de 26h semaine sur 4 jours (mardi, mercredi, jeudi et vendredi), dont 16h d'accompagnement socio-professionnel
- ↳ Encadrement technique : Loïc DEJONGHE
- ↳ Suivi socio-professionnel : Anne-Laure JARD puis Delphine ANICETO de l'association OPTIM'ISM
- ↳ Partenaires : La ville d'Hennebont, L'Union Européenne, Le Conseil Départemental, La DDETS, La Mission Locale et les réseaux pour l'emploi du Pays de Lorient, France Travail et Lorient Agglomération.



### Public accueilli :

**En 2024, 15 personnes accompagnées  
13 hommes (87 %) et 2 femmes**

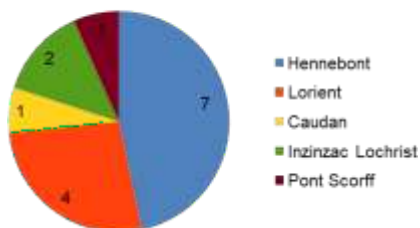
#### Les participants au Chantier d'insertion

Nombre de places conventionnées	Année 2024		Année 2023	
	Statut	Nombre	Statut	Nombre
Statut à l'entrée du chantier du public accompagné	RSA	10	RSA	13
	ASS	0	ASS	1
	Pension inv	1	Pension inv	1
	ADA	0	ADA	1
	ARE	0	ARE	2
	Sans	3	Sans	4
	Salariés ACI	1	Salariés ACI	1
<b>Total</b>	<b>15</b>		23	
Nombre de sorties	<b>8</b>		17	

En 2024, peu de femmes recrutées sur le Chantier malgré un travail de sensibilisation réalisé auprès des partenaires prescripteurs. Une présentation et une communication autour du chantier doivent à nouveau être mises en place afin de démontrer que les

conditions de travail sont adaptées. Des visites de Chantier vont être réalisées avec les partenaires notamment France Travail réunissant conseillers et

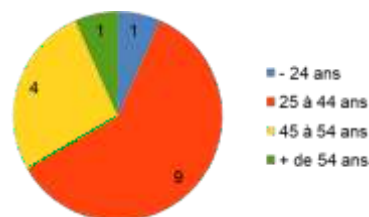
Lieu de résidence



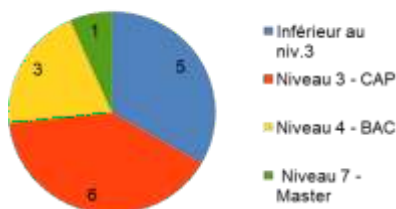
Un peu moins de la moitié des salariés réside à Hennebont (7 sur 15). Le chantier répond véritablement à une logique de territoire.

La majorité des salariés a entre 25 et 44 ans.

Age



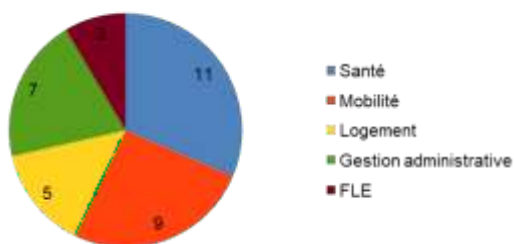
Niveau de formation



La plupart des salariés en arrivant sur le chantier ont un faible niveau de formation (niveau 3 ou inférieur). Cela représente un réel frein dans le parcours d'accès à l'emploi.

### Problématiques relevées :

Problématiques repérées



↳ **Santé** : la santé reste une problématique très présente chez les personnes accueillies au sein du Chantier - 4 personnes ont réalisé un bilan de santé, 1 a été orientée vers la psychologue du travail de France Travail et 1 autre vers Ellips, 1 en attente d'entrée cure addictologie, 1 en attente de la décision de la MDA, 3 ont participé à 2 réunions « mois sans tabac ».

↳ **Mobilité** : 2 personnes ont démarré des cours de code de la route avec le dispositif Appui à la Mobilité de la Mission Locale, 1 personne a obtenu son code en auto-école.

↳ **Gestion administrative** : 2 personnes ont été orienté vers SIBLE, 3 orientées vers AS de secteur et 1 est sous tutelle.

↳ **Logement** : 1 personne a déposé une demande de logement auprès d'Habitat et Humanisme, 1 a fait une demande de travaux de rénovation auprès de Morbihan Habitat.

↳ **FLE** : 3 personnes ont participé à la formation FLE avec AGORA Services et 1 a été accompagnée par l'association Poignée de mots.

La participation au chantier d'insertion reste l'occasion d'aborder un certain nombre de problématiques plus globales concernant l'insertion des personnes en situation de handicap professionnelle.

En effet, au cours de leur contrat, vont être abordées les thématiques du logement, de la mobilité, la santé, l'accès aux droits et les démarches administratives, la justice, les besoins alimentaires, la garde d'enfants, les problèmes familiaux, les difficultés financières et la mobilisation des aides possibles (notamment en lien avec la CESF du CCAS), l'accès à la culture, l'accès au numérique...

Dans la démarche de construction de projet, la Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) est un outil incontournable afin de permettre la découverte d'un métier ou la validation de projet.

Sur 2024, 8 PMSMP ont été effectuées (6 en 2023).

Elles se sont ventilées sur les secteurs suivants :

Secteur	Espaces Verts	Nettoyage urbain	Mécanique	Bâtiment	Maraîchage	Culture
<b>Nombre</b>	1	1	1	2	1	2

**Bilan des sorties 2024 :**

MOTIF DE SORTIE	Nb	Préciser le motif de chacune des sorties ou actions
Sorties durables	3	-1 CDI chez Arpège Marée en tant que fileteur/employé de marée -1 CDD de 6 mois et + à 5 Degrés Ouest en tant qu'opérateur de production -1 CDD de 5 mois renouvelé durant 1 an et demi en tant qu'agent des espaces verts de la Ville d'Hennebont
Sorties de transitions	1	- 1 CDD de moins de 6 mois renouvelé en CDI mais interrompu durant la période d'essai dans le domaine informatique
Sorties positives	3	-1 CDDI de 6 mois au sein de Retrilog, entreprise d'insertion -1 embauche en tant que manœuvre en bâtiment pour des missions au sein de l'ETTI Sati Intérim -1 entrée sur l'atelier d'insertion ACTE
Autres sorties	1	- 1 personne ne s'est plus présentée au 2 <sup>ème</sup> jour de la période d'essai, le CCAS a rompu le contrat durant la période d'essai

- Moins de sorties en 2024 : 8 sorties contre 15 en 2023
  - Plus de renouvellements en 2024 : 14 renouvellements en 2024, 8 en 2023
  - **75 %** de sorties dynamiques en 2024 (73,3 % de sorties dynamiques en 2023) dont :
    - 37,5 % sont sortis en emploi CDI
    - 25 % sont sortis avec un emploi en EI ou ETTI
    - 12,5 % sortis en CDD de plus de 6 mois
  - Durée plus longue de contrat en 2024 : durée moyenne de 10,5 mois (8,6 mois en 2023)
- L'allongement de la durée moyenne des contrats est en lien avec les problématiques de santé importantes et de mobilité.

## Bilan des actions prévues en 2024 :

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 04/07/2025

ID : 056-265600684-20250701-DS20250703-DE

ORIENTATIONS 2024	REALISATION ET OBSERVATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Activité</b></li> </ul> <p>-Poursuivre le projet d'activité de maraîchage avec le service Espace verts sur une parcelle de Malachappe</p> <p>-Poursuite de la convention avec l'EHPAD pour l'entretien des espaces verts, des balcons et des terrasses</p> <p>- Relancer l'activité d'entretien de l'espace végétalisé et des bacs de culture à la Maison de la Petite enfance</p> <p>-Maintenir les propositions d'ateliers collectifs auprès des agents du Chantier : démarrer une nouvelle action avec Cordée-cordage pour travailler sur l'esprit d'équipe avec les supports Verticalité et Vie en Mer (Budget de 2 500 €) (Suspendre en 2024 Activ'Sport et Sophrologie), cuisine avec OPTIM-ISM dans le cadre du marché de prestation</p> <p>-Relancer chaque année la communication et présentation du Chantier d'insertion auprès des partenaires, acteurs sociaux de l'insertion professionnelle et employeurs du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Activité</b></li> </ul> <p>-Projet bien engagé. Première récolte de légumes réalisée par et pour les agents du Chantier au printemps 2024</p> <p>-Interventions régulières et programmées à l'EHPAD. Point des besoins fait avec l'agent d'entretien de l'EHPAD</p> <p>-Peu d'intervention sur cet espace en 2024</p> <p>-Atelier d'escalade avec Cordée-cordage : 4 séances en septembre 2024 avec pour objectif le travail sur la confiance en soi et la cohésion d'équipe (1 489 €) – Le budget n'ayant pas été totalement utilisé : 5 séances de sport avec Activ'Sport pour 495 € - 10 séances sophrologie de mai à juillet pour l'ensemble du groupe pour 500 €.</p> <p>Ateliers cuisine en fin d'année animés par OPTIM-ISM</p> <p>-Présentation auprès des partenaires faite tout au long de l'année par l'encadrant technique et l'accompagnante socio-professionnel</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ressources humaines</b></li> </ul> <p>-Mettre à jour le livret d'accueil et améliorer la lecture et compréhension du document</p> <p>-Dans le cadre de la Prévention Santé et Sécurité au travail, maintenir la programmation d'1 ¼ d'heure sécurité une fois par mois. Soutien d'un agent administratif du CCAS pour la préparation des ¼ d'heure sécurité les moins techniques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ressources humaines</b></li> </ul> <p>-Livret d'accueil et règlement intérieur mis à jour et retravaillés par Soazig Beurel afin de faciliter la compréhension par l'ensemble des participants du Chantier</p> <p>-Uniquement 2 ¼ d'heure sécurité réalisés dans l'année.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ressources financières</b></li> </ul> <p>-Conforter le co-financement du Chantier d'insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel à projets du département : candidature du Chantier d'insertion retenue pour 2024. En attente de la décision quant au montant, demande de 29 082 € soit 40 % du coût des dépenses de l'encadrement technique et de l'accompagnement socio-professionnel</li> <li>• Programme FSE + : réponse à l'appel à projet pour 2024-2025 pour un montant maximum de 55 % du coût des dépenses de l'encadrement technique et de l'accompagnement socio-professionnel</li> </ul> <p>-Financement Etat-Département pour l'aide aux postes des participants : Demande de re conventionnement en cours pour 2024. Modification du calcul du financement par l'Etat. Sur la base du réalisé de l'année précédente et non sur la base de la demande annuelle faite par le service.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ressources financières</b></li> </ul> <p>-AAP du Département : candidature du Chantier d'insertion retenue pour 2024 et 2025. Montant 2024 : 29 082 € si le Chantier remplit les objectifs du département</p> <p>-Programme FSE+ : dossier validé pour 2024-2025 pour un montant de 43 354,78 € en 2024</p> <p>-Re conventionnement 2024 pour l'aide aux postes obtenu mais pour 5,62 ETP lissés sur une année. Pour comparaison, le Chantier d'insertion avec 10 postes à 26h/semaine a une capacité de 7,43 ETP. Et, suite aux moyens réduits de l'Etat en fin d'année, l'aide aux postes a été descendue à 5,18 ETP sur le mois de décembre.</p>

## Perspectives 2025 :

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 04/07/2025

ID : 056-265600684-20250701-DS20250703-DE

ACTIONS	ORIENTATIONS 2025
<b>Activité</b>	<p>-Poursuite du projet d'activité de maraîchage avec le service Espace verts sur une parcelle de Malachappe</p> <p>-Poursuite de la convention avec l'EHPAD pour l'entretien des espaces verts, des balcons et des terrasses</p> <p>- Activité d'entretien de l'espace végétalisé et des bacs de culture à la Maison de la Petite enfance</p> <p>-Souhait de maintenir les propositions d'ateliers collectifs auprès des agents du Chantier pour le travail sur l'estime de soi et la cohésion d'équipe : action Sport-Santé avec Activ'Sport (600 €). Atelier avec Cordée-cordage pour travailler sur l'esprit d'équipe avec les supports Verticalité et Vie en Mer (Budget de 1 500 €). Cuisine avec OPTIM-ISM dans le cadre du marché de prestation. Intervention du CIDFF sur l'égalité femmes-hommes (320 €)</p>
<b>Ressources Humaines</b>	<p>-Absence de l'encadrant technique sur 2 mois (mi-février/mi-avril) pour raison de santé. Pas de remplacement de l'agent sur cette période. Planning des agents du Chantier aménagé en conséquence : maintien des effectifs présents en début d'année sans nouveau recrutement avant mi-avril/début mai</p> <p>-Responsabilité de l'encadrement des agents du chantier durant cette période à la directrice du CCAS.</p>
<b>Ressources financières</b>	<p><b>Conforter le co-financement du Chantier d'insertion</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Appel à projets du département : candidature du Chantier d'insertion retenue pour 2024 et 2025. En attente de la décision quant au montant pour 2025, demande de 29 082 € soit 40 % du coût des dépenses de l'encadrement technique et de l'accompagnement socio-professionnel</li><li>• Programme FSE + : réponse à l'appel à projet pour 2024-2025 pour un montant maximum de 55 % du coût des dépenses de l'encadrement technique et de l'accompagnement socio-professionnel soit la somme globale pour les 2 ans de 86 919,28 €</li></ul> <p>Interrogation sur le versement de la totalité de l'aide demandée en raison de l'arrêt maladie à venir de l'encadrant technique. Le montant du salaire sur cette période pourrait être déduit de l'aide versée</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Financement Etat-Département pour l'aide aux postes des participants : Demande de re conventionnement en cours pour 2025. Forte inquiétude sur les montants accordés qui pourraient être en baisse de la part des 2 financeurs.</li></ul>

## LE MAINTIEN A DOMICILE

### Population municipale en 2019 :

- 16 062 Hennebontais
- 4 883, soit 30.40%, ont + de 60 ans
- 59,27% des + de 60 ans sont des femmes



### Le Service d'Aide à domicile :

- 40 087 h et 288 bénéficiaires (36 812 h pour 281 bénéficiaires en 2023)
- 38 agents dont 32 titulaires au 31/12/2024.

Source INSEE

### 1 - L'aide à domicile :

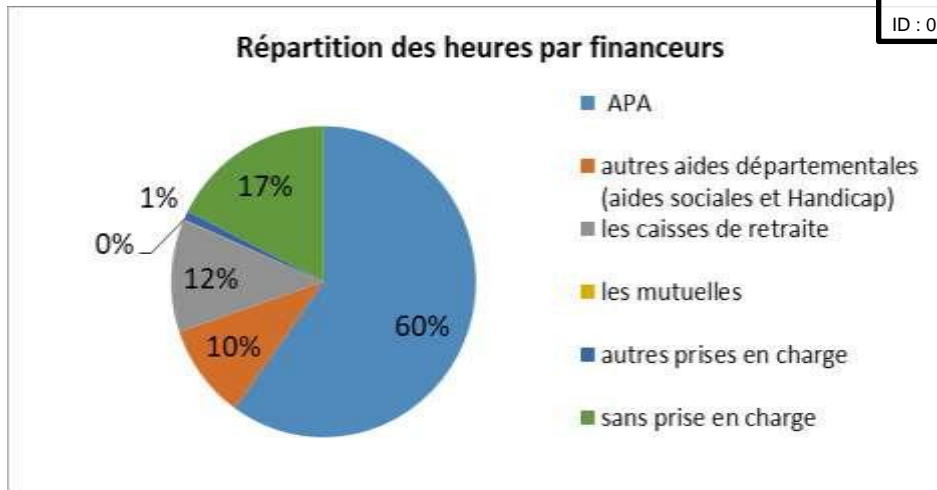
L'année 2024 se termine avec **40 087 heures d'intervention à domicile** soit une augmentation de l'activité de **8,88 %**. Cette évolution fait suite à une baisse de 10,55 % de l'activité en 2023 et de 6,11 % en 2022. L'activité a été ralentie sur 2022 et 2023 par le manque de personnel qualifié et les grandes difficultés de recrutement.

Le nombre d'usagers a lui légèrement augmenté en 2024, il passe de 281 usagers en 2023 à 288 en 2024 (soit une augmentation de 2,50 %). En 2024, le service est intervenu chez 24 nouveaux usagers (22 en 2023). Mais, le service intervient chez des personnes dont les besoins d'intervention évoluent. Lorsque la dépendance est plus importante, les plans d'aide prévoient donc plus d'heures.



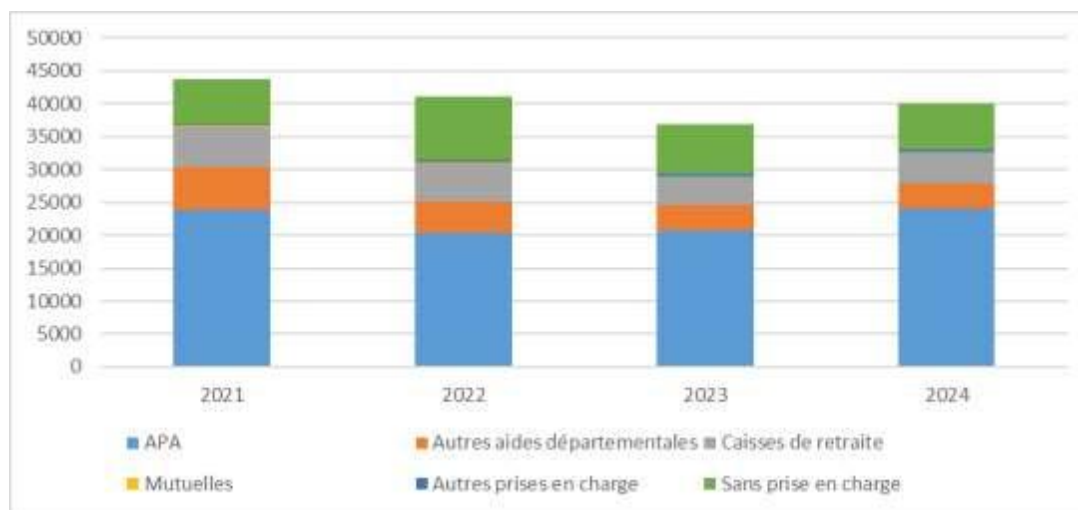
En 2024, la moyenne hebdomadaire d'intervention est de 765 H contre 707 H en 2023 soit 58 H de plus par semaine. En 2022, la moyenne hebdomadaire était de 792 H.

Les heures d'aide à domicile peuvent être financées par l'APA, d'autres aides départementales, les caisses de retraite, les mutuelles...

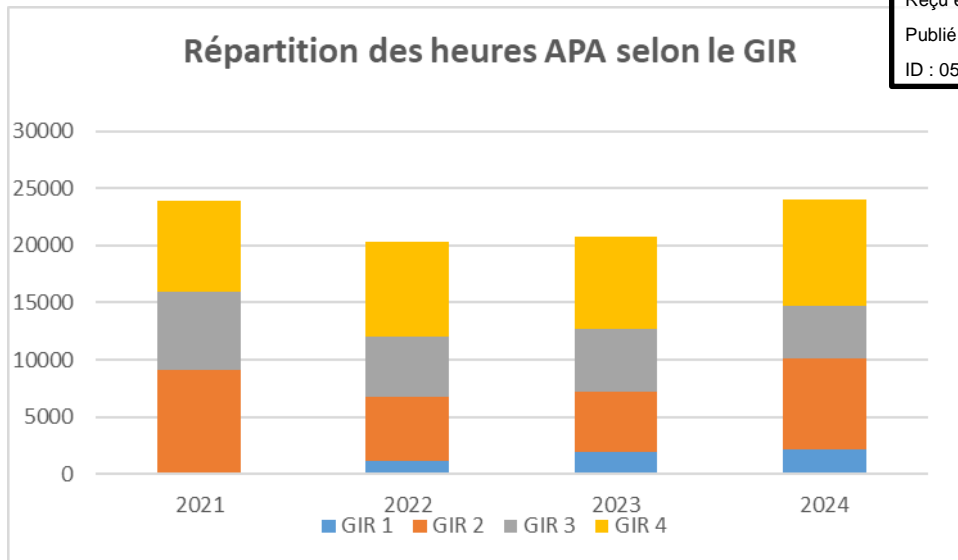


### Evolution des financements de 2021 à 2024

	2021		2022		2023		2024	
APA	23943	54,62%	20286	49,29%	20712	56,26%	24009	59,89%
Autres aides départementales	6437	14,69%	4805	11,68%	3837	10,42%	3958	9,87%
Caisses de retraite	6110	13,94%	5777	14,04%	4400	11,95%	4692	11,70%
Mutuelles	204	0,47%	235	0,57%	25	0,07%	32	0,08%
Autres prises en charge	204	0,47%	354	0,86%	308	0,84%	381	0,95%
Sans prise en charge	6935	15,82%	9697	23,56%	7531	20,46%	7015	17,50%
<b>Total</b>	<b>43832</b>	<b>100,00%</b>	<b>41154</b>	<b>100,00%</b>	<b>36813</b>	<b>100,00%</b>	<b>40087</b>	<b>100,00%</b>



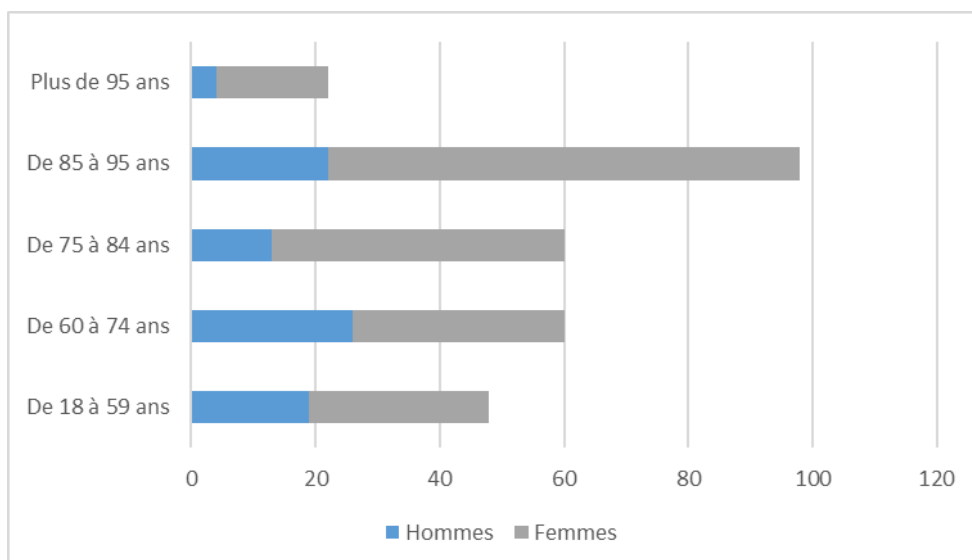
Les heures financées par le département (APA, aide sociale, PCH) représentent 69,76 % des heures réalisées par le service (66,69 % des heures en 2023). Les heures effectuées dans le cadre de l'APA ont augmenté de 15,91 %.



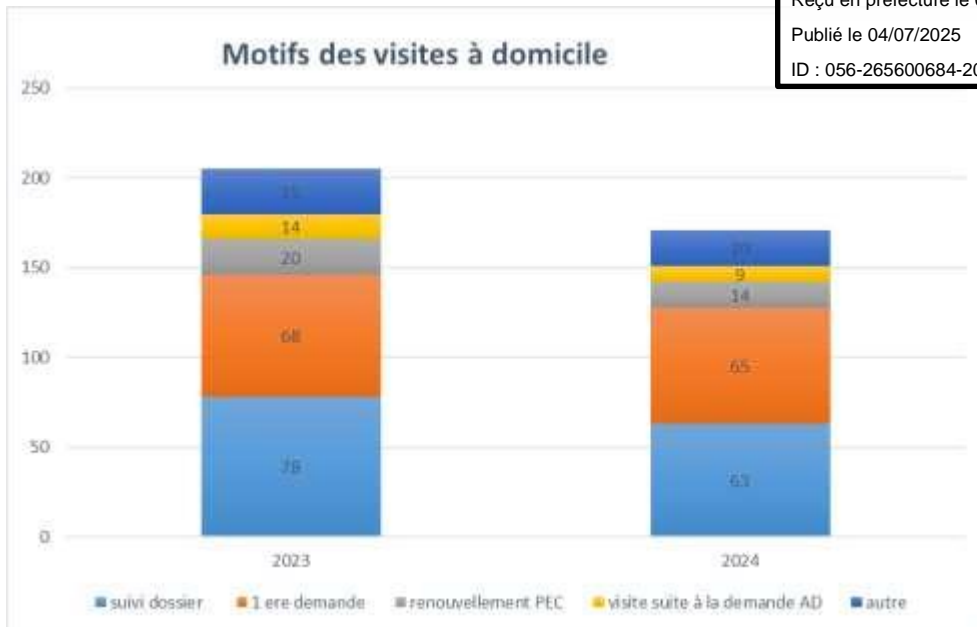
On constate, une augmentation de la dépendance : les heures effectuées auprès d’usagers en GIR 1 ou 2 représentent 10 109,43 H contre 7 163,87 H en 2023 soit une augmentation de 41,11%. Les heures réalisées auprès d’usagers en GIR 3 ou 4 est quant à lui resté stable 13 899,40 H en 2024 contre 13 582,93 H en 2023 (+2,33%).

Le profil des bénéficiaires reste similaire aux années précédentes. Les femmes sont majoritaires (70,83 % des usagers). Cela s’explique par une plus longue espérance de vie par rapport aux hommes.

Les plus de 75 ans représentent 62,5 % des usagers du service et 41,66 % pour les plus de 85 ans.



En 2024, la coordinatrice du service a effectué 171 visites à domicile, soit 14 visites en moyenne par mois. En 2023, 205 visites avaient été réalisées (17 par mois).

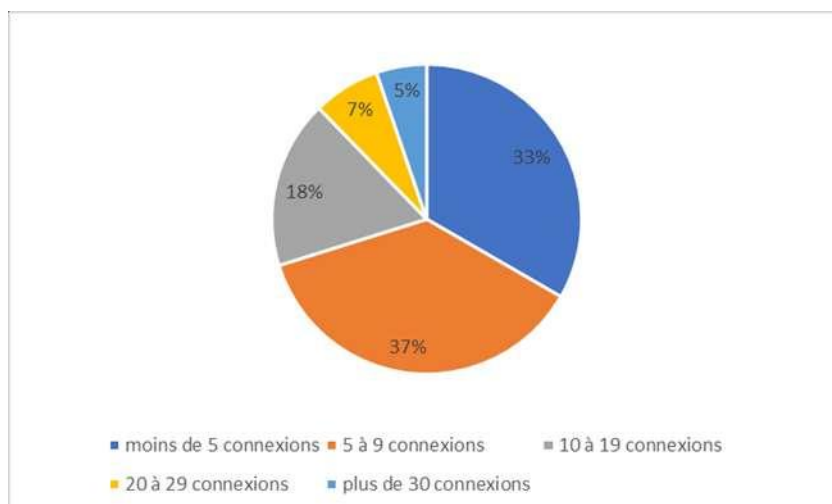


Le nombre de visite à domicile reste stable et équilibré entre les suivis des dossiers déjà mis en place (63) et les nouvelles demandes (65).

Des temps de coordination ont été mis en place concernant les retours de formations des Aides à Domicile (10) ainsi que la coordination des pratiques professionnelles (12)

**Par ailleurs, le service a, en 2024 :**

- Continué de promouvoir l'application DOME auprès des usagers, des familles, aidants. 142 usagers ont eu des codes de connexion depuis la mise en place en 2023. Cette application permet à l'utilisateur d'avoir accès à son planning ou à ses documents administratifs. Le dispositif, gratuit pour l'utilisateur, a été financé par l'Etat et l'Union Européenne dans le cadre du programme « France Relance : Fonds de transformation numérique des territoires ». En décembre 2024, 57 usagers ont utilisé le service pour 605 connexions.



- Participé à la réflexion sur la mise en place des Services d'Aide et d'Accompagnement aux communes limitrophes. Il y a eu des rencontres territoriales avec les autorités de tutelle (ARS, Conseil Départemental) pour expliquer la réforme.
- Poursuivi le travail en collaboration avec l'EHPAD Ster Glas autour du parcours de l'utilisateur et de la démarche qualité
- Mis en place une sensibilisation au vieillissement pour l'ensemble des agents (administratifs et aides à domicile) en partenariat avec Présence Verte
- Négocié et signé en novembre avec le département un avenant au CPOM conclu en 2022 pour la période 2022-2026. Cet avenant fait suite à un appel à projet sur des actions qualité visant à améliorer le service rendu à l'utilisateur et les conditions de travail pour les agents du service.
- Déployé le Ségur du Numérique (Identité Numérique en Santé, Messagerie sécurisée...)
- Mis en place de temps de coordination concernant :
  - o Les retours de formations des AD (10)
  - o Coordination des pratiques professionnels (12)

SERVICES	ORIENTATIONS 2025
<b>Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des actions financées dans le cadre du CPOM avec le département</li> <li>- Accompagner et impliquer les agents dans la prévention des risques professionnels et la prévention de l'épuisement (temps de coordinations, groupes de travail, temps d'analyse de la pratique, sophrologie)</li> <li>- Améliorer l'accompagnement des situations complexes (interventions en binôme, formation Humanitude)</li> <li>- Repérer et proposer des animations aux personnes isolées (visites de convivialité, animations en petit groupe...)</li> <li>- Mettre en place une astreinte administrative</li> <li>- Améliorer la démarche qualité et formaliser les projets d'accompagnement personnalisés.</li> <li>- Continuer le travail de collaboration avec l'EHPAD (Formations, Travailler sur la bientraitance en lien avec le projet Humanitude de l'EHPAD, gestion de la démarche qualité avec le logiciel AGEVAL)</li> <li>- Elaborer le projet de service du SAD</li> <li>- Préparer l'évaluation externe du SAD qui aura lieu au 1<sup>er</sup> trimestre 2026</li> <li>- Participer à la création du Tiers Lieu créé au sein de l'EHPAD du Bouëtiez suite à l'appel à projet de l'ARS</li> </ul>

## 2 - Le service de portage de repas à domicile :

Les usagers ont le choix entre 2 formules :

↳ La Formule complète se compose de 6 éléments au tarif plein de 10.62 € (Potage, entrée, Plat et garniture, fromage, dessert et pain)

↳ La Formule allégée se compose de 4 éléments au tarif plein de 9.79 € (Entrée, Plat et garniture, dessert et Pain). Les repas sont préparés par le groupe Médirest.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, une tarification sociale en fonction des revenus a été mise en place, 3 tranches ont été créées et réévaluées en 2024 :

Tranches 2024	
Tranche 1	Quotient < 10 987 €
Tranche 2	10 987 € < Quotient < 17030 €
Tranche 3	Quotient > 17 030 €

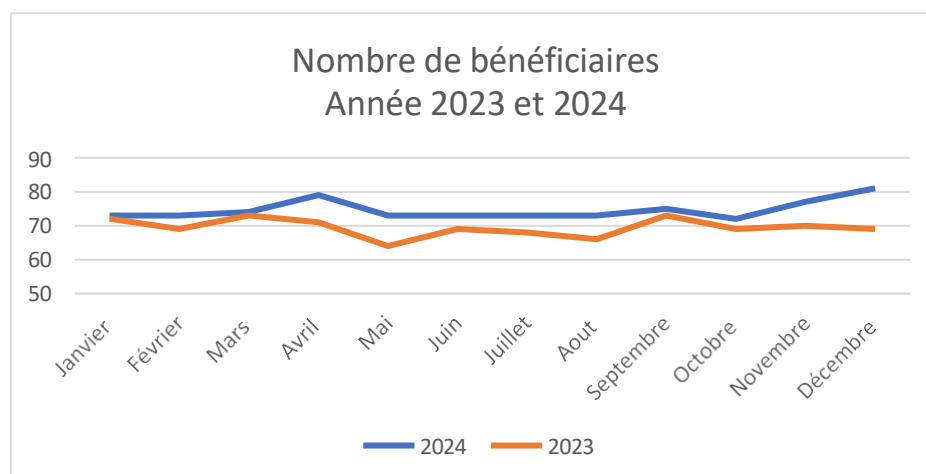


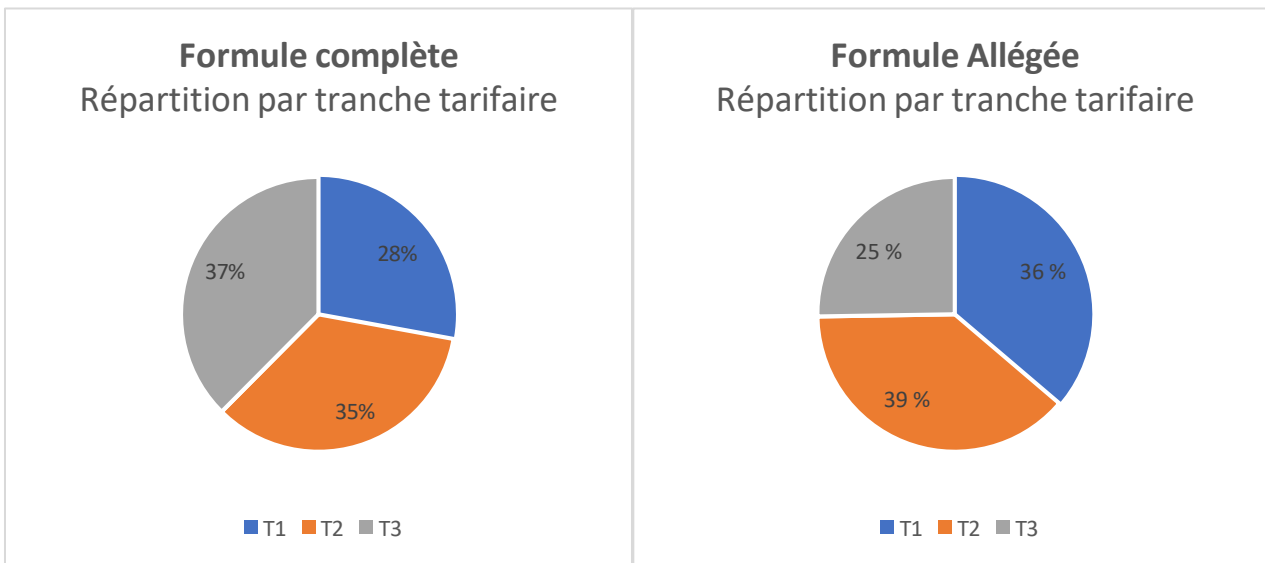
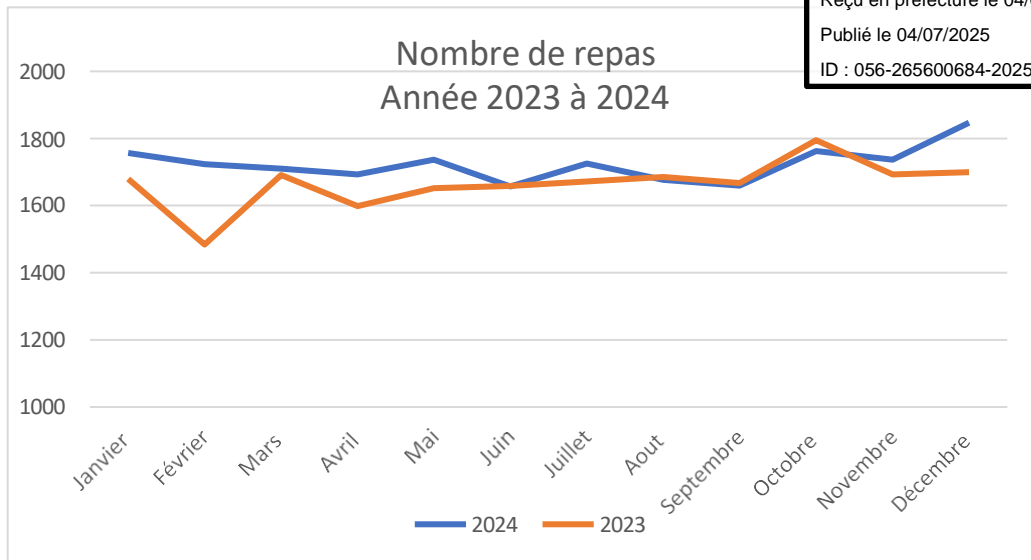
### Activité :

Le service a livré 20 686 repas en 2024 soit une augmentation de 3.55 % de l'activité. Le service a livré 123 usagers contre 114 en 2023.

La part de la formule allégée reste stable de 49 % en 2023 à 48 % en 2024.

	2023	2024	Evolution 2023/2024
Formule complète	10 073	10 746	6.68 %
Formule allégée	9 904	9 939	0.35 %
<b>Total</b>	<b>19 977</b>	<b>20 686</b>	<b>3.55%</b>
Part de la formule allégée	49 %	48 %	-1 %





On comptabilise une moyenne de 42 usagers sur la tournée du matin représentant le centre ville et une moyenne de 32 bénéficiaires sur la tournée de l'après-midi représentant les extérieurs (Langroix, Talhouët et les patios d'Or).

A partir d'avril 2024, le service a mis en place une réorganisation des tournées avec une livraison du lundi au vendredi au lieu du lundi au samedi. Cela permet au personnel de travailler sur 5 jours au lieu de 6 jours par semaine.

En avril 2024, le marché de restauration a été attribué à Océane Restauration. Ce fournisseur n'ayant pas toutes les autorisations pour fournir les repas respectant l'organisation mise en place, le marché a dû être relancé pour une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

SERVICES	ORIENTATIONS 2025
<b>Portage de repas</b>	Mettre en place le plat de remplacement pour le plat de résistance proposé par le prestataire dans le cadre du nouveau marché

### **3 - La téléassistance :**

Le marché avec la société Bluelinéa a pris fin au 30 avril 2023. Il n'a pas été renouvelé. Le CCAS a conclu une convention de partenariat renouvelée en 2024 avec 2 acteurs de la téléassistance présents sur le territoire de Lorient Agglomération (Présence Verte et Au temps pour soi).

### **4 - Le service d'accompagnement :**

Le CCAS propose d'accompagner les personnes de plus de 70 ans (véhicule non adapté du CCAS) dans leurs déplacements sur la commune d'Hennebont (rendez-vous médicaux, courses, coiffeurs, ...). Le déplacement est facturé 2 €, tous les jeudis de 9h à 11h30 et les vendredis de 14h à 16h30. Depuis avril 2024 une plage d'accompagnement est ajoutée le jeudi matin de 9h à 11h30.

18  
bénéficiaires  
par mois

Les courses  
70 % des  
demandes

657  
déplacements  
par an

### **5- 1 Toit 2 Générations :**

En 2024, il y eu 2 binômes sur la commune :

- Mr M. et Noa à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Noa est étudiant sur Lanester, il est hébergé au centre-ville de Hennebont.
- Mme L. et Léonie à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Léonie est en service civique sur Lorient et est originaire de Dijon.

Ces 2 binômes sont nouveaux.

En 2023, il n'y a pas d'hébergement dans le cadre de ce dispositif.



# L'EHPAD STËR GLAS

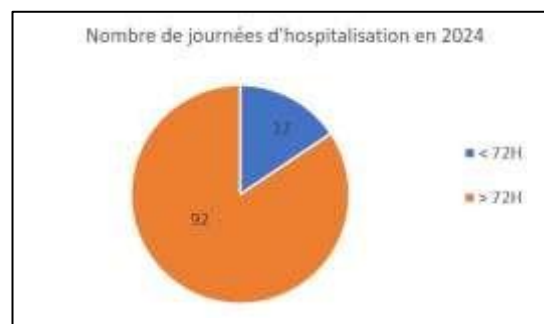
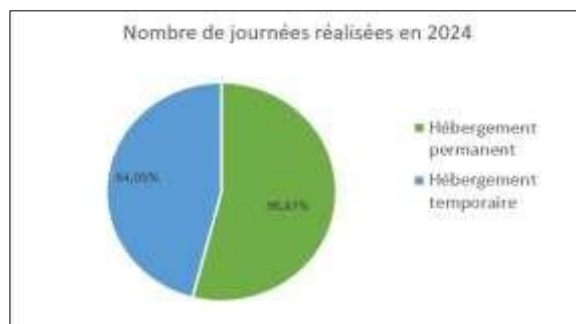
## 1. Capacité :

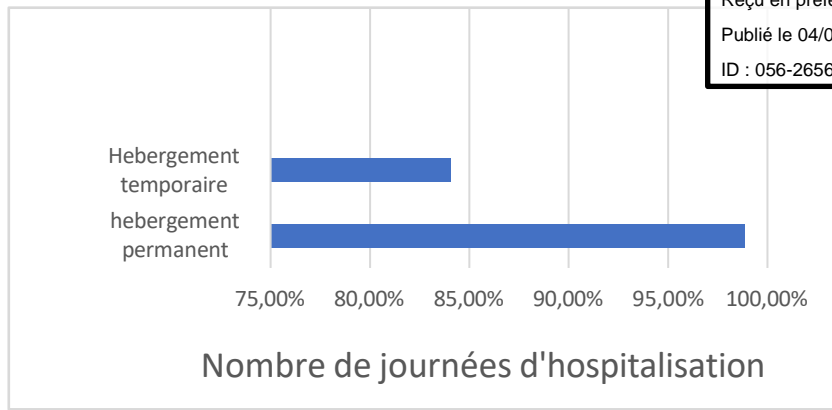
<u>Catégorie</u>	<u>Nombre de chambre/ places</u>	<u>Commentaire</u>
<b>Total Chambres seules</b>	<b>65</b>	Dont 2 communicantes entre elles
Unité de vie protégée (UVP)	10	Pour les personnes déambulantes
Hébergement temporaire	5	Séjour de 3 mois max/an (en continu ou fractionnés)
PASA (Pôle d'activité et de soins adaptés)	File active de 12 places	Pour personnes avec troubles mnésique débutants



## 2. Activité 2024 :

<u>Indicateur</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>Nombre de journées réalisées</b>	23 187 (TO : 97.73%)	22 895 (TO : 96.50%)
Hébergement permanent	21 653 (TO : 98.87%)	
Hébergement temporaire	1 534 (TO : 84.05%)	
<b>Nombre de journées d'hospitalisation</b>	109	120
Dont <72 h (réduction dépendance + parfois repas)	17	
Dont >72 h (réduction dépendance + forfait hospitalisation)	92	
<b>Nombre de sorties</b>	64 (dont 20 décès)	60 (dont 23 décès)
<b>Nombre d'entrées</b>	59 (dont 33 en hébergement temporaire)	55 (dont 37 en hébergement temporaire)
<b>Aide sociale</b>	10 personnes (dont 3 du secteur handicapé)	
<b>Domicile d'origine hors département</b>	0 personne	
<b>File active PASA</b>	12 personnes	12 personnes





### 3. **Dépendance 2022 : base validée en 2020**

- Indicateur de dépendance GIR MOYEN PONDERE GMP = 784 (*moyenne nationale 712*)
- Indicateur de soins PATHOS = 222 (*moyenne nationale estimée 220*)

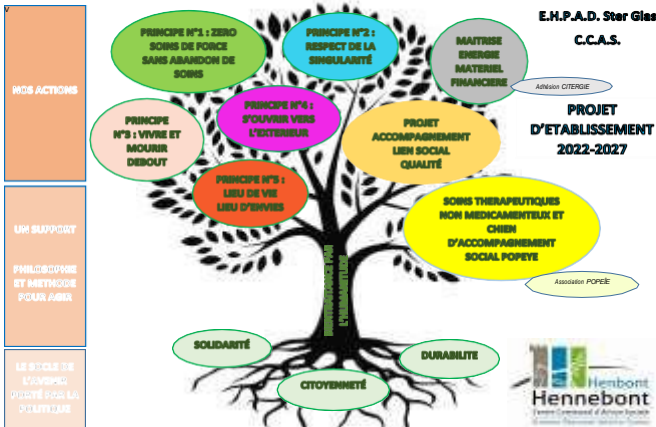
### 4. **Tarifs 2024 :**

<u>Spécificité</u>	<u>Tarif</u>
Hébergement permanent	75.23€
Hébergement temporaire	85.83€
GIR 5-6	7.01€
Moins de 60 ans (Hébergement)	75.94€
Moins de 60 ans (Dépendance)	22.81€
Reste à charge mensuelle (Hébergement permanent 30 jours)	2 467.2€
Reste à charge mensuelle (Hébergement permanent 31 jours)	2 549.44€

### 5. **Ressources humaines :**

- Moyenne de 57 agents payés chaque mois dont 42 titulaires et 1 emplois d'insertion
- 104 990.01 heures travaillées en 2024
- L'organisation en place (en 7h et 10h) permet le travail en binôme en semaine.
- Pas de changement pour les week-ends
- Formations Humanitude : poursuite des formations et actions sur 2024 (Projets d'Accompagnement Personnalisé et Manutention relationnelle) : réalisation de 3 formations sur 2024
- Pas de « parlons aidants » en 2024, l'initiative n'ayant pas connu de succès et de demande au démarrage
- QVT : pas de relance du projet pour le moment mais participation de la direction à un séminaire sur la thématique.

## 6. Projets mis en œuvre durant l'année :

Intitulé du projet	Description/ Objectifs	Période/ Durée
Projet vacances pour les habitants	Organisation de séjours ou activités de vacances pour les résidents afin de favoriser le bien-être, le lien social	3 jours en septembre
Formation à la bientraitance – label Humanitude	Formation continue du personnel à la bientraitance sous l'approche Humanitude, pour renforcer la qualité de l'accompagnement	Poursuite sur 3 à 5 ans
<p align="center"><b>Projet d'établissement</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Création d'un COPIL Projet d'Etablissement</li> <li>-Recrutement d'un stagiaire de direction pour impulser la dynamique du projet d'établissement,</li> <li>-L'actualisation des données,</li> <li>-Création d'un groupe de travail pour définir les axes stratégiques à 5 ans</li> </ul>	<p align="center">Tout au long de l'année 2024</p>

## 7. Focus sur l'animation sociale proposer par l'animatrice

L'objectif commun à toutes les animations proposées est de proposer des temps d'échange, de liens sociaux à tous les habitants-es de l'EHPAD.

Les animations sont alors des prétextes... Prétexte à sortir de sa chambre, se préparer, aller vers l'autre, échanger, s'exprimer, partager, découvrir, redécouvrir, sentir, ressentir....

Pour atteindre ces objectifs, différentes techniques sont utilisées (l'Humanitude, les techniques de communication verbales et non-verbales, le matériel de stimulation sensorielle etc..) et ces outils permettent la valorisation et la stimulation de toutes les capacités restantes.

Bien sûr, tous ne participent pas aux activités puisque chacun est libre d'y participer ou non mais tous sont invités à s'y rendre et nous veillons à ce que personne ne soit laissé de côté. Si les animations collectives ne conviennent pas à la personne, des temps plus individualisés sont proposés.

<b>Ateliers réguliers</b>	
<b>La revue de presse</b>	- Accueil en moyenne 13 habitants par atelier - <u>Objectifs</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Permet de stimuler les échanges</li> <li>○ Aider les habitants à comprendre l'actualité</li> <li>○ Aider à se repérer dans le temps</li> <li>○ Permet le développement des liens sociaux</li> </ul>
<b>Jeux de mots</b>	- Accueil en moyenne 8 habitants par atelier - Jeux autour du vocabulaire - <u>Objectifs</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Permet à chacun de partager ses connaissances</li> <li>○ Permet de faire émerger des souvenirs</li> <li>○ Permet de découvrir et d'échanger</li> </ul>
<b>Jeux sur tablette</b>	- Utilisation de l'application payante Wivy - Proposition de jeux adaptés aux personnes âgées et qui facilite le temps de préparation
<b>L'atelier chant</b>	- Accueil en moyenne 14 personnes - <u>Objectifs</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Permet aux habitants de stimuler leurs mémoires</li> <li>○ Permet de re(découvrir) certains artistes</li> <li>○ Solliciter leur souffle ainsi que leur muscle</li> </ul>
<b>Popote et papote</b>	- L'atelier consiste à éplucher des fruits et légumes - <u>Objectifs</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Se rencontrer (sollicitation priorisée pour les habitants ne venant pas aux autres ateliers)</li> <li>○ Favoriser la praxie par des gestes connus</li> <li>○ Renforcer le sentiment d'utilité</li> </ul>
<b>Le petit déjeuner buffet</b>	- Environ 1 fois par mois - Les habitants viennent partager le petit-déjeuner dans la salle à manger de 7h30 à 9h30
<b>Les temps forts</b>	
<b>Projet commun aux groupes d'animateurs (= +/- 12 structures) :</b>  <u><b>La flamme olympique inter-EHPAD</b></u>	- L'EHPAD de la Lorientine à créer la flamme olympique - La flamme olympique a parcouru au fil des semaines les différentes structures partenaires. - Elle a été reçue par nos habitants par les résidents de Prat Ar Mor, Lanester - Organisation en interne de « jeux sportif » sur les différents services de la structure avec un passage de relais entre eux - Dernier passage de relais par nos habitants à ceux de Bubry Clôture du projet à Kerloudan où toutes les structures participantes se sont retrouvées pour un pique-nique et une après-midi autour d'ateliers sportifs
<b>Deuxième séjour vacances</b>	- Séjour vécu par 7 habitants et 5 professionnels du 4 au 6 septembre - <u>Objectifs visés</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le plaisir de partir en vacances</li> <li>○ Proposer un projet aux habitants pour stimuler l'envie de s'investir, de se préparer, de rêver et de proposer...</li> <li>○ Proposer un moment convivial où l'entraide, l'autonomie et le goût de prendre sont au cœur des préoccupations de chacun</li> </ul>

L'année a également été marquée par des animations plus autour de moments clés de l'année :

<b>Janvier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Goûter festif à l'UVP pour la galette des Rois</li> <li>• Assemblée des familles et dégustation de la galette des Rois</li> </ul>
<b>Février</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fête de la Chandeleur, en collaboration avec le PASA</li> </ul>
<b>Mars</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chasse aux œufs avec le RAM</li> <li>• Spectacle de la chorale des Moussaillons d'Hennebont</li> </ul>
<b>Avril</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribution de chocolats pour Pâques</li> </ul>
<b>Mai</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribution de muguet</li> <li>• 2 sorties « promenade en calèche »</li> </ul>
<b>Juin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fête de la musique : repas en extérieur en musique</li> <li>• Sortie au cinéma en calèche</li> </ul>
<b>Juillet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vente de vêtements par la société « Magasins bleus »</li> <li>• Sortie à l'école primaire de Nostang pour une rencontre avec Popeye (remise d'un don financier collecté par l'école pour l'association P.O.P.E.Ï.E)</li> </ul>
<b>Août</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repas « buffet de la mer »</li> </ul>
<b>Septembre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séjour vacances</li> </ul>
<b>Octobre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Semaine Bleue</u> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Marche Bleue à l'ehpad Sainte Marie du Boutiez (rencontre avec les habitants-es des ehpad d'Hennebont et les personnes à domicile organisée par le CCAS d'Hennebont et les animateurs des ehpad d'Hennebont). Après-midi sportive et goûter commun</li> <li>○ Après-midi musicale au centre socioculturel d'Hennebont (rencontre avec les habitants-es des ehpad d'Hennebont et les personnes à domicile organisée par le CCAS d'Hennebont et les animateurs des ehpad d'Hennebont).</li> <li>○ Bal inter-ehpad à Arzano (organisé par le groupe d'animateurs inter-ehpad)</li> </ul> </li> <li>• Rencontre et groupes de parole avec Rose et Margot, étudiantes aux Beaux-Arts dans le cadre d'un travail de fin d'étude sur le thème des lavoirs</li> <li>• Sortie au cinéma</li> </ul>
<b>Novembre</b>	
<b>Décembre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Festivités de fin d'année</u> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Café breton avec l'association ROUDOUR</li> <li>○ Sortie à « la maison de Noël » pour un goûter gourmand (parents d'un collègue qui décorent leur maison et nous offre un savoureux goûter maison)</li> <li>○ Loto de Noël (lot remis à chaque participant-e)</li> <li>○ Venue de la calèche de Noël</li> <li>○ Spectacle de Noël avec « la belle époque », musiciens</li> <li>○ Atelier pâtisserie avec les élèves du collège Langevin</li> <li>○ Sorties à la crèche « Ti Doudou » pour leur spectacle de Noël</li> <li>○ Défilé des pulls de Noël</li> </ul> </li> </ul>

## 8. Focus sur le PASA et ses ateliers thérapeutiques

Le pôle d'activité de soins adaptés (PASA) permet d'accueillir dans la journée des résidents de l'EHPAD présentant des troubles cognitifs et du comportement modérés.

Le but est de proposer des activités sociales et thérapeutiques individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, neuropsychologiques, sensorielles et leurs liens sociaux.

Objectifs	Exemples d'activités proposées
Maintenir ou réhabiliter les capacités fonctionnelles restantes	<b><u>COLLECTIF</u></b> Cuisine, jardinage, motricité, promenade... <b><u>INDIVIDUEL</u></b> Tâches ménagères : couvert, vaisselle, rangement Création d'objets personnalisés
Maintenir ou réhabiliter les fonctions cognitives restantes	<b><u>COLLECTIF</u></b> Lecture du journal, discussion, ateliers mémoire, jeux de société... <b><u>INDIVIDUEL</u></b> Jeux de réflexion à 2, lecture...
Mobiliser les fonctions sensorielles	<b><u>COLLECTIF</u></b> Chant, écouter de la musique, peinture, décoration, assister à un spectacle <b><u>INDIVIDUEL</u></b> Découverte de nouvelles sensations gustatives, auditives, visuelles...
Maintenir le lien social	<b><u>COLLECTIF</u></b> Activités en commun avec l'EHPAD (anniversaires une fois par mois), rencontres avec les enfants du centre aéré, de l'école de musique <b><u>INDIVIDUEL</u></b> Encourager les proches à venir les voir ou faire une petite sortie ensemble

Les réalisations 2024	Activités
Cuisine Thérapeutique	- Réalisation de biscuits de Noël - Epluchage de légumes
Jardinage	- Plantation de géranium pour la terrasse
Ateliers créatifs	- Les jeux Olympiques - Bâton de pluie - Préparation cadeaux de Noël - Décoration à thème
Activités Physiques	- Gym Olympique - Parcours santé - Danse - Gym douce avec POPEYE
Sorties	- Marché de Hennebont - Sortie calèche - Sortie au parc - Sortie cinéma
Rencontres	- Rencontre intergénérationnelle RAM - Spectacle de Noël avec les enfants du centre de Loisirs - Spectacle semaine bleue

# POLITIQUE DE LA VILLE QUARTIER DE KERIOU KER KERIHOUAIS/KENNEDY/KERGOHIC / MAURICE THOREZ / LES CAPUCINES

## 1. L'action sociale du CCAS vers les usagers résidant dans le quartier prioritaire

Services et Prestations	Nombre et pourcentage de personnes ou familles reçues résidant dans les quartiers prioritaires		
	2024	2023	2022
<b>Aide alimentaire (CAP)</b>	64 familles (24%)	98 familles (32%)	73 familles (29%)
<b>Fonds Energie Eau</b>	48 familles (32%)	42 familles (29%)	41 familles (29%)
<b>Accompagnement CESF</b>	46 familles (17%)	58 familles (18%)	62 familles (18%)

## 2. Les actions soutenues par le CCAS en 2024 dans le cadre de la politique de la ville

Les actions soutenues par le CCAS dans le cadre de la politique de la ville se poursuivent avec le nouveau contrat de Ville 2024-2030 dont la signature s'est faite le 31 mars 2024.

L'enveloppe allouée à la réussite éducative par le CCAS qui porte juridiquement le dispositif était de 46 200 € en 2024 (43 500 € en 2023) avec une subvention de 15 000 € de l'Etat et de 25 000 € de la Ville. Ce programme permet de maintenir le soutien et le développement de nombreux parcours personnalisés auprès des enfants.

Et le CCAS a cofinancé en 2024, 10 actions pour un montant de 10 000 € (10 250 € en 2023, 11 000 € en 2022 et 6 600 € en 2021) :

Nom de l'association	Actions proposées	Montant 2024
<b>Soutien à la Fonction parentale</b>		
<b>SESAM</b>	<u>Ecoute individuelle de proximité, au sein de la Maison Pour Tous, dans le cadre d'un accueil au Point Ecoute Parents (permanence bimensuelle) :</u> Proposer aux parents des rencontres individuelles avec des professionnels de l'écoute afin de soutenir leurs compétences et leurs responsabilités parentales et favoriser ainsi le renforcement de celles-ci.	500 €
<b>Santé et accès aux soins</b>		
<b>EPSM Charcot</b>	<u>Prévention en santé mentale des jeunes et adultes</u> Mise en place de permanences pour améliorer la prise en charge de troubles psychiques et leur prévention : - Une demi-journée d'intervention a minima tous les 15 jours dans le QVP d'un éducateur spécialisé pour répondre aux problématiques spécifiques des jeunes, soutien aux professionnels partenaires dans leur mission de repérage et d'orientation des adolescents en souffrance, proposition d'actions de prévention collectives en partenariat (proposition d'accompagnement individuel et collectif) ;	1 000 €

	- Une demi-journée d'intervention a minima tous les 15 jours par un psychologue pour répondre aux demandes des adultes : les ruptures de parcours, réponse aux questions concernant l'accès aux soins, accompagnements, orientation vers les dispositifs de droit commun, soutenir les aidants et les partenaires (proposition d'accompagnement individuel et collectif).	
<b>Culture et expression</b>		
<b>Ville d'HENNEBONT</b>	<u>Ecrire pour rêver et penser son imaginaire :</u> Le projet écriture s'inscrit dans la continuité des demandes des habitants sur la volonté de s'exprimer par écrit. L'imaginaire est mis à l'honneur avec la volonté d'apporter un souffle au quotidien afin de rêver et penser autrement. Les participants sont accompagnés par une écrivaine privée, qui a cette compétence d'imagination, et se retrouvent régulièrement pour écrire et partager leurs idées sur une thématique précise. L'écrivaine utilise des supports variés pour rendre ce temps ludique.	1 000 €
<b>Lien social – Citoyenneté et participation des habitants</b>		
<b>Cordée-Cordage</b>	<u>« NŒUDS... Se transformer ». L'adolescence, une métamorphose à accueillir :</u> Permettre aux adolescents de Keriou Ker de garder l'équilibre dans la mer tourmentée de l'adolescence et montrer à tous les habitants que l'adolescence peut être créatrice et joyeuse en osant les échanges avec ses pairs et en osant se produire devant un public hors de son territoire d'attachement, et sur un bateau. Les parents seront associés au projet.	1 500 €
<b>Sports - Loisirs</b>		
<b>Cordée-Cordage</b>	<u>Prendre de la hauteur :</u> Renforcer les liens parents/enfants, habitants/professionnels, habitants/habitants par la pratique d'une activité collective et joyeuse autour de l'escalade, dans la création de temps festifs, créatifs et sportifs. Action autour de l'escalade qui permet aux habitants d'améliorer leur santé, de pratiquer une activité de loisir et sportive, de lutter contre l'isolement, de participer et réinvestir l'espace public du QPV.	500 €
<b>UFOLEP</b>	<u>UFOLEP A mon rythme vers un nouveau départ !</u> C'est un cycle d'ateliers sportifs et de bien-être sur une année, encadré par un éducateur sportif Sport-Santé, qui vise une remise en forme physique des pratiquants résidents en QPV (public sédentaire) grâce à un soutien personnalisé. Séance d'1h30 une fois par semaine. Souhait de développer l'accès à ce créneau en le proposant au public adolescent en souffrance psychique ou physique.	1 000 €
<b>Ludothèque Mobile</b>	<u>Jeux de quartier : L'art de jouer ensemble !</u> Des ateliers de jeux avec plusieurs propositions possibles et avec des publics variés. L'objectif est de proposer des actions à des publics cibles (seniors, petite-enfance, etc.) et envisager des temps forts regroupés. Les supports de jeux permettent un déploiement sur des espaces peu occupés jusqu'à aujourd'hui. En effet, la volonté est de développer des activités sur la partie Kennedy/Kergohic et celle de Maurice Thorez (nouvellement entrée en Politique de la Ville). L'intervenante travaille en réseau avec les autres porteurs de projet pour optimiser la réussite de tous au bénéfice des habitants.	1 000 €
<b>Les Estivales</b>	Installer une base de loisirs éphémères lors de la période estivale afin de faciliter la participation des habitants du QPV et de recréer du lien social	500 €
<b>Connaissance des droits, soutien juridique et accès aux services publics</b>		
<b>La Boutique du Droit</b>	<u>Renforcer l'accès au droit dans les quartiers prioritaires par l'information juridique et la médiation sociale</u>	1 000 €

	Par les permanences en quartier prioritaire, permettre à accès au droit : information, orientation vers le professionnel mineur, majeur, femme et homme. En 2024, la Boutique Du Droit met en place une action d'innovation sociale en créant un poste de médiatrice sociale qui agit aux côtés de notre conseiller juridique dans les quartiers prioritaires.	
<b>PIMM'S</b>	Permanences d'accès aux droits et d'aide dans les démarches administratives à la Maison de quartier Bureau mobile, bus France Services à la Maison pour Tous	1 000 €
	Véhicule comprenant deux espaces (un bureau de confidentialité + un espace numérique) qui sillonne les QPV. Labellisé Maison France Services depuis mars 2022, il propose un accompagnement de proximité aux démarches administratives et numériques avec deux médiateurs référents présents dans le véhicule.	1 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>

Ces différentes actions font l'objet d'échanges entre le Service Politique de la Ville et le CCAS et d'un suivi de la part des services du CCAS. Chaque année, en Comité de Pilotage, un bilan est présenté dans le cadre du dispositif politique de la ville. Les actions soutenues relèvent de la prévention sport-santé, d'accès aux droits d'ordre général, l'accès à la culture et le soutien à la fonction parentale.

### **3. Le Programme de Réussite Educative (PRE)**

Dans le cadre de sa politique de la ville, la ville d'Hennebont met en place un programme de réussite éducative depuis septembre 2015. Le CCAS porte juridiquement le dispositif. Le projet vise à accompagner les enfants et les adolescents âgés de 2 à 16 ans issus du quartier prioritaire qui vivent des situations de fragilité en leur proposant un parcours individualisé et « sur-mesure ». L'aide apportée mobilise les ressources dans le domaine de l'éducation, des loisirs, de la santé et du social.

L'équipe est composée de :

- 1 coordonnatrice Réussite Educative
- 1 référente de parcours.

L'objectif principal du programme est **la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire**. Il doit permettre la mise en place rapide de réponses adéquates et individualisées dans le cadre d'un parcours de réussite.

Ce programme contribue ainsi à la mise en œuvre des actions qui sont développées par le Service Politique de la Ville avec le concours de la communauté éducative et d'une équipe pluridisciplinaire. Cinq écoles sont concernées : le Collège Paul Langevin, les Ecoles Paul Eluard, Pierre et Marie Curie et le Centre. Un poste à temps plein au sein du service politique de la ville est dédié à ce programme et la responsable du service consacre 10 % de son temps à la coordination du dispositif. La référente de parcours travaille en étroite collaboration avec la travailleuse sociale du CCAS (CESF).

## Pour rappel, les objectifs de ce programme sont les suivants :

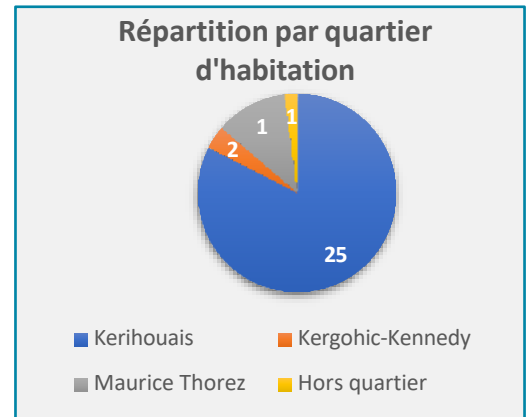
- ↳ Rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants et adolescents
- ↳ Prendre en compte l'enfant dans sa globalité
- ↳ Être réactif en proposant un parcours individualisé dans un délai très court

35 parcours actifs

51 fins de parcours

51 nouvelles entrées  
en 2024

25 filles et 26 garçons  
26 chez les 7-11 ans  
14 chez les 0-6 ans  
11 chez les 12-17 ans



## Motifs de saisine du Programme de Réussite Educative :

- ↳ Manque de stimulation et de socialisation
- ↳ Non-respect des règles, difficultés à gérer la frustration
- ↳ Agitation et signes d'hyperactivité
- ↳ Difficultés dans les apprentissages scolaires en écriture et en lecture
- ↳ Manque d'activités extrascolaires et d'ouverture culturelle
- ↳ Dépendance aux écrans et comportements agités
- ↳ Fondamentaux pas acquis
- ↳ Peu de sorties vers l'extérieur et santé psychologique fragile
- ↳ Difficultés à trouver un stage en 3<sup>ème</sup>.

## Typologie des familles :

- Majorité de familles monoparentales avec la mère qui élève seule les enfants
- Majorité de familles mahoraises avec des grandes fratries qui sont depuis quelques années installées sur le quartier
- Familles bénéficiant de mesure d'aide éducative en milieu ouvert avec des difficultés sociales.

## Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) :

Il s'agit de l'ensemble des acteurs socio-éducatifs qui gravitent autour de l'enfant. L'équipe de la réussite éducative sollicite différents acteurs en fonction de la situation de l'enfant, les directeurs d'établissements scolaires, les enseignants, l'infirmière scolaire les assistantes sociales, les éducateurs, les responsables des clubs de loisirs et sportifs, les animateurs du centre de loisirs et d'autres agents administratifs des services de la Mairie.

- 3 réunions en septembre avec l'équipe enseignante et éducative des écoles Pierre et Marie Curie et Paul Eluard et du collège Paul Langevin.

- 10 rencontres individuelles avec les enseignants des 2 écoles primaires Paul Langevin et les assistantes sociales de secteur.
- 3 rencontres avec l'assistante sociale de secteur.

### **Partenaires concernés :**

La Réussite Educative travaille étroitement avec les acteurs locaux, les professionnels et les intervenants associatifs en fonction des demandes à savoir :

- Les 6 établissements scolaires issus du quartier prioritaire (Ecole Paul Eluard, Ecole primaire Pierre et Marie Curie, Collège Paul Langevin, Collège Pierre et Marie Curie)
- Les associations sportives, artistiques, créatives et culturels,
- Les services de soins (La Maison des adolescents, orthophoniste, pédopsychiatre, médecin généraliste, psychologue, dentiste)
- Les actions des projets Politiques de la Ville (colos apprenantes, activités sportives et ludiques sur le quartier, Dyktia...)
- Les services de la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse, la Culture et le CCAS de la ville
- Le service de la Protection de l'Enfance (Service Médico-social, Protection Maternelle Infantile)
- L'association de la Sauvegarde 56
- L'association SESAM Bretagne (Point d'Accueil Ecoute Jeune, Point Ecoute Parent).

### **Durée des parcours**

La durée des parcours est en moyenne de 1 an et demi. Elle peut être raccourcie si la famille n'éprouve plus le besoin d'être accompagnée ou prolongée si elle fait d'autres demandes. Les saisines proviennent principalement de l'école. A chaque rentrée scolaire, la référente de parcours se concerta avec les directrices des écoles Paul Eluard et Pierre et Marie Curie et le principal adjoint du collège Paul Langevin pour repérer les besoins des nouveaux élèves. Même si les établissements scolaires restent les principaux prescripteurs, les parents, les éducateurs, les assistantes sociales et les médiateurs politique de la ville ont également été prescripteurs.

### **Constats sur Hennebont :**

- Majorité de saisines par l'école puis les travailleurs sociaux et les parents.
- Nouvelle cité Maurice Thorez : 6 nouveaux parcours
- Durée des parcours de 1 an et demi.
- Majorité de parcours répartis sur Kérihouais : 42
- Familles monoparentales
- Communauté de familles mahoraises avec de grandes fratries.
- Travail en complémentarité avec des familles bénéficiant de mesure d'aide éducative.

**Aide aux devoirs et soutien scolaire :**

- **Niveau Primaire : 12 enfants du CP au CM2** ont été inscrits le mercredi matin soit de 9h30 à 10h30 ou soit de 10h30 à 11h30 avec l'aide de **9 accompagnant-bénévoles et la référente de parcours**. L'objectif est d'offrir à l'enfant un environnement favorable à l'étude et redonner le plaisir d'apprendre pour des enfants qui ont des difficultés à faire leur devoirs le soir. En juin, chaque enfant a reçu un diplôme en présence du bénévole accompagnant et des parents.
- **Le niveau secondaire : 3 jeunes de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>** ont été inscrits au soutien scolaire en partenariat avec l'association « AGIRabcd » à raison d'1 séance par semaine avec l'appui de **3 accompagnants-bénévoles**. L'objectif est de remobiliser le jeune sur ses capacités de réussite et de revoir les bases non acquises.

**Le soutien scolaire joue un rôle crucial dans l'accompagnement des enfants et des jeunes en difficulté, leur offrant les outils nécessaires pour progresser et réussir.**

**Actions collectives menées en 2024 :**

- Projet Nœud : 6 jeunes
- Cycle des maternelles : 20 part.
- Estivales : 20 part.
- Colos apprenantes : 50 enfants.
- Cinéma Le Vulcain : 13 part.
- Sortie Patinoire : 25 part.

**PERSPECTIVES 2025**


-Développer des ateliers de lecture partagée entre enfants et parents allophones de façon collaborative et ludique pour valoriser l'interculturalité et favoriser l'acquisition du langage.


-Développer des actions individuelles de prévention contre la dépendance aux écrans en associant Dyktia, Défis et la politique de la ville.


-Poursuivre les actions d'éveil et de motricité luttant contre la sédentarité et contribuant au bon développement psychomoteur.

-Maintenir les actions du Programme de Réussite Educative avec l'intervention de la référente de parcours et de la coordonnatrice pour répondre aux situations de la nouvelle cité Maurice Thorez.

# POUR RESUMER EN QUELQUES LE CCAS D'HENNEBONT EN 2024

	<b>9 conseils d'administration</b>	<b>91 délibérations</b>	<b>9 commissions permanentes</b>
---	--	-------------------------	--------------------------------------

	<b>117 agents Au 31/12/24</b>	<b>71 % de titulaires</b>	<b>85 % de femmes</b>
---	-----------------------------------	---------------------------	-----------------------

	<b>6,4 Millions d'€ de budget</b>	<b>3 budgets annexes : EHPAD, SAAD et Portage de repas</b>	<b>397 579 € de subvention annuelle de la Ville</b>
---	---	--	---

	<b>EHPAD 23 187 journées  taux d'occupation de 97,73 %</b>	<b>SAAD 288 usagers pour 40 087 h heures réalisées à domicile</b>	<b>Portage de repas 20 686 repas portés à domicile pour 123 bénéficiaires</b>
--	--	---	---

<b>155 personnes en élection de domicile</b>	<b>13 ateliers cuisine avec 110 inscriptions</b>	<b>265 entretiens réalisés par la CESF</b>	<b>21 990 € d'aide CAP et 152 aides FEE</b>
--	--	--	---

<b>Activités Séniors 446 personnes du domicile</b>	<b>935 colis de Noël distribués aux séniors</b>	<b>Ateliers Prévention pour les + 60 ans 57 participants</b>
--	---	--

<b>146 participations aux 18 Cafés connectés 18 ateliers à la Médiathèque</b>	<b>329 personnes accompagnées par le Conseiller numérique</b>	<b>158 personnes pour l'espace numérique du CCAS</b>
---	---	--

	<b>15 salariés sur le Chantier d'insertion</b>	<b>13 hommes et 2 femmes</b>	<b>8 sorties dont 3 durables et 3 positives</b>
---	--	----------------------------------	---